

Commune de
BELMONT-SUR-LAUSANNE

RAPPORT DE GESTION 2003



« Le calice » ou « coupe de communion » de Belmont



Marché villageois

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2003

présenté par la Municipalité au Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Fondée sur l'article 93, lettre b, de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et l'article 96 du règlement du Conseil communal du 2 mai 1991, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre ici son rapport de gestion concernant l'année 2003.

Pour la bonne forme, nous rappelons, ci-après, la répartition des dicastères qui règlent l'organisation des chapitres de ce rapport :

1. **Administration générale – Personnel - Activités culturelles**

M. Gustave MUHEIM, syndic

2. **Finances - Domaines – Forêts - Vignes**

M. Gilbert MOSER, municipal

3. **Écoles - Temple et cultes – Sécurité (protection civile, police, SDIS)**

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, municipal

4. **Services industriels – Travaux publics – Assainissement et protection de l'environnement - Bâtiments communaux - Espaces verts**

M. Jean-Pierre VALLOTTON, municipal (jusqu'au 31.10.2003)

5. **Police des constructions – Urbanisme – Office communal du travail - Oeuvres sociales**

Mme Hélène BRUGHERA, municipale

MUNICIPALITÉ

La Municipalité a siégé officiellement à 44 reprises durant l'exercice 2003. A l'occasion de ces séances, 1282 objets ont été traités (1280 en 2002). Ces objets ont généré 999 décisions (918 en 2002).

De plus, un certain nombre de séances particulières a été nécessaire pour traiter les objets soumis au Conseil communal, dont 13 par voie de préavis.

Aux séances précitées s'ajoutent les tâches quotidiennes des membres de la Municipalité, qui s'étendent de la gestion des affaires courantes et du patrimoine communal aux multiples séances de travail dans le cadre intercommunal, régional et cantonal.

A titre d'information, voici quelques exemples de dossiers particuliers traités par la Municipalité en 2003 :

- Chantier STAP Mouette / Chatruffe.
- Entretien du réseau routier, plan quinquennal d'investissement.
- Fête du Bicentenaire.
- Glissement de terrains en 2001 – parcelles privées au Chaffeises.
- Glissement des Bas-Monts, parcelle communale N° 604.
- Modérateurs de trafic, route d'Arnier.
- Modification du P.Q. « Burenos-Malavaux ».
- Place de rebroussement t.-l. « En Converney », procédure judiciaire.
- Plan triennal d'investissements 2004 – 2006.
- Plans et règlements en matière d'urbanisme et de police des constructions, procédure de révision.
- Projet d'élargissement tronçon inférieur du chemin des Ecaravez.
- Projet de modification du P.Q. Arnier, immeuble « En Terrasses ».
- Projet de PPA, Coin d'En Haut, parcelle privée.
- Renouvellement partiel du matériel informatique et du site Internet.
- Révision du Règlement sur le personnel de l'administration communale (RPAC).
- Services industriels – négociation des tarifs électriques et future structure commerciale.
- Stand de tir de Vernand à Lausanne, convention + achat d'une ligne de tir.
- Stand de tir de Volson à Pully, convention.
- Syndicat des Améliorations foncières, dissolution.

Vacations

Le tableau ci-dessous présente les heures consacrées par les municipaux à leurs tâches découlant du mandat politique et de celui de gestion durant l'année 2003. Pour mémoire, nous indiquons aussi le temps consacré en 2001 et 2002.

	Politique	Gestion	SDIS	S. I.	A refacturer	Total 2003	Total 2002	Total 2001
Muheim	360.00	1'078.50		65.50	47.50	1'551.50	1'357.00	1'523.50
Brughera	264.00	1'112.00				1'376.00	1'182.50	1'165.50
Moser	236.00	481.00				717.00	670.00	649.00
Perret-Gentil	205.00	411.00	52.50		31.00	699.50	647.50	
Vallotton *	159.00	590.00		39.00		788.00	1'308.00	
Gamboni							78.50	1'081.00
Favre							0.00	619.25
Total	1'224.00	3'672.50	52.50	104.50	78.50	5'132.00	5'243.50	5'038.25

Les heures mentionnées sous "S.I." sont imputées dans le compte 800.3900.00.

Les montants refacturés concernent : Syndicat AF 18, commission de gestion des emplois temporaires subventionnés et commission promotion économique de Lausanne Région.

** M. J.-P. Vallotton a mis un terme à son mandat le 31 octobre 2003. Son remplacement du 1^{er} novembre au 31 décembre 2003 a été assuré par M. G. Muheim.*



Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2003

M. Gustave MUHEIM, Syndic

- AF 18, Comité de direction
- Groupement des Syndics de l'Est
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)
- Comité faîtier système informatique
- Sociétés locales et sportives
- Passeport-vacances
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise
- CIGM
- Transports publics

Mme Hélène BRUGHERA, Municipale

- RAS (Régionalisation de l'action sociale)
- Commission d'hygiène et de salubrité
- Commission sociale
- Commission d'enquête AVS
- APROMAD
- Fondation pour la garde médicale

M. Gilbert MOSER, Municipal

- Délégué AF 18 (assemblées générales)
- CIP (Caisse intercommunale de pensions)

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal

- Commission scolaire
- Ecole de musique de Pully
- La Passade
- Paroisse et concerts de Belmont
- Lausanne Région (COREL) (correspondant économique)
- Association des syndics et municipaux de police
- Commission de police
- Conférence des directeurs de police
- Commission administrative des taxis
- Commission du feu
- Comité directeur ORPC LAUSANNE-EST (Protection civile)

M. Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal

- SICEL (SI des communes de l'Est lausannois)
- GEDREL (Gestion des déchets de la région lausannoise)
- STEP (Station d'épuration des eaux usées)
- SOCOSEV (Société coopérative des sites et des espaces verts de la région lausannoise)

Informations

Une "Passade" a été éditée en août; elle présentait la rétrospective du 1^{er} semestre 2003 mais elle faisait aussi la part belle en informations pour le Marché villageois, qui s'est déroulé les 12 et 13 septembre 2003.

Quant à notre site Internet, www.belmont.ch, notre Webmaster M. Ch. Sturny le complète régulièrement avec les informations qui lui sont transmises, en attendant la mise en ligne du nouveau site, pour lequel le crédit a été accordé le 26 juin 2003 (Préavis N° 8/2003).

Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises

Le rapport de gestion de l'exercice 2002 vous annonçait que nous avions trouver une "faille" dans la Loi forestière fédérale, permettant d'obtenir une subvention de Berne, à condition que le Canton mette aussi la main au portemonnaie. Nous indiquions également avoir mandaté un bureau spécialisé pour étudier la réhabilitation du site.

Hors, depuis le printemps 2003, deux nouvelles embûches se sont faites jour :

- Mme Koffel est décédée, ce qui exclu une procédure d'abandon de son bien en faveur soit de la Commune, soit du Canton. Cette action, qui porte le doux nom de "déréliction", est possible lorsqu'un bien-fonds n'a plus de valeur, respectivement quand des charges extraordinaires mettent en péril l'existence économique du propriétaire. Le décès de Mme Koffel ouvre automatiquement la procédure de succession. Celle-ci a été répudiée et l'Office des faillites Lucernois (dernier domicile) a ouvert l'appel aux créanciers, tout en exigeant l'avance de frais pour traiter le dossier. Cette avance a été faite par la banque gagiste du bien-fonds.

Dès lors, les parcelles seront vendues au plus offrant.

La deuxième embûche nous provient de M. le Conseiller fédéral Villiger qui, au vu du triste état des finances fédérales, a décrété ce printemps un moratoire sur toutes les subventions forestières. Après avoir pris acte de la démesure de la mesure, M. Villiger a accepté de réinjecter le 50 % des subventions prévues dans le budget de la Confédération. Dans notre rapport 2002, nous avons fait état d'un subventionnement possible de 80 %. Berne ayant décidé de couper la poire en deux, et le Canton ne payant pas plus que la Confédération, le chiffre de 80 % se divise aussi par deux.

Ceci exposé, votre Municipalité s'est posée la question si elle devait proposer un montant pour l'achat des terrains et l'immeuble de Feue Mme Koffel, la déréliction appartenant en principe au passé. Pour nous déterminer, nous avons fait appel à votre collègue Dominique Gamboni, « Dr. Es planification » aussi en matière de rénovation. Son rapport, d'un coût symbolique, est clair : soit nous parons au plus pressé et nous investissons Fr. 400'000.--, pour nous retrouver avec une deuxième Maison Pasche, soit nous rénovons l'immeuble "de sorte", et se sont Fr. 750'000.-- à engager. Il faut savoir que les 4 logements ont été aménagés par un roi de la bricole, mais avec beaucoup de matériaux de récupération.

Le bilan financier de l'opération, compte tenu des Fr. 94'149.20.- (au 31.12.2003) que nous avons déjà investis pour les travaux de sécurisation de la zone, des travaux de réhabilitation de l'immeuble et ceux de la masse glissée, plus une somme pour l'achat du bien-fonds, font monter la facture finale à minimum un million. Dès lors, la Municipalité a décidé de renoncer à présenter une offre et elle l'a fait savoir à toutes les parties concernées.

Syndicat d'améliorations foncières AF 18 – Dissolution

39 ans auront été nécessaires pour clore ce dossier, issu du remaniement parcellaire imposé par la construction de l'autoroute. Aujourd'hui, le Syndicat est dissous et la commune reçoit des sous, soit Fr. 40'000.-- en tant que propriétaire privé, en remboursement sur les versements anticipés, et le solde positif de Fr. 40'000.-- du Syndicat + Fr. 20'000.-- pour la gestion des comptes en déshérence, qui s'élèvent à Fr. 84'000.--.

Ce dernier montant sera à disposition des ayants droits jusqu'en février 2005. Ils seront informés par le biais de la FAO, en janvier 2004, et des piliers publics. Quant au solde non réclamé, il ira embellir nos finances communales.

Un grand merci au Syndicat AF, donc aux propriétaires, d'avoir offert à la collectivité moult routes que la commune n'avait tout simplement pas les moyens de s'offrir. Pour mémoire, les AF ont investi près de 13 millions dont un million représente la participation communale, auquel s'ajoute nos équipements en sous-sol, les trottoirs et les surlargeurs de plusieurs routes.

Pour marquer cette étape vitale dans le développement de Belmont, les AF nous offrent aussi une table d'orientation qui sera installée courant 2004 sur la promenade du réservoir de Chatruffe. Merci à toutes les personnes d'ici et d'ailleurs qui ont, 39 ans durant, consacré du temps pour assurer la parfaite gestion du Syndicat.

CCAR

Mandatée par la Municipalité, la Commission consultative des affaires régionales a rendu son rapport, s'agissant de l'avenir de nos Services industriels. Dans sa séance du 15 mai, le Conseil communal a pris acte du préavis d'intention y relatif.

Divers

Afin d'entretenir les excellentes **relations** que nous entretenons avec les communes voisines, les Municipalités de Lausanne, Lutry, Paudex et Pully ont été reçues au Domaine des Bas-Monts. Nous avons aussi invité les autorités de Renens, avec lesquelles nous avons partagé, en 2000, un espace de présentation au Comptoir Suisse.

La visite annuelle de contrôle de **M. le Préfet du district de Lausanne** n'a donné lieu à aucune remise en cause, tant du travail de l'administration que de celui des autorités. La mention d'exemplarité de notre fonctionnement a été relevée.

Notre collègue **Jean-Pierre Vallotton** ayant décidé de mettre un terme prématuré à son mandat de municipal, nous avons pris congé de lui le 31 octobre 2003, rédaction de son rapport de gestion excepté... Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle vie de « retraité politique ». En attendant l'arrivée au 1.1.2004 du nouveau municipal, M. Philippe Michelet, le syndic a provisoirement revêtu son ancien costume de municipal des travaux.

Pour conclure, voici un extrait du texte communiqué à l'occasion du démarrage des travaux de construction à **Champ-Chamot** :

Re transcription en français d'aujourd'hui de la décision des copropriétaires de la Communauté de Belmont :

Le 22 février 1803 les copropriétaires de la Communauté de Belmont s'étant assemblés dans leur maison commune, sous la Présidence du citoyen Jean Louis Menétray, pour traiter des affaires publiques, et singulièrement pour délibérer sur quel pied l'assemblée pouvait indemniser ceux qui avaient misé des Essert tant aux Esserts que au Crau-au-Fer et aux Champ et Chamoz, la commune se voyant obligée de faire vendre tous ces terrains pour acquitter une partie de sa dette. L'assemblée, ayant considéré qu'il ne serait pas raisonnable que ceux qui avaient amodié cent essert pour six années et qu'ils n'en ont jouis qu'environ deux années, ont délibéré comme suit :

Que tous ceux qui ont des graines actuellement ensemencées pourront jouir de toutes la récolte, en payant à la commune quatre batts par ouvrier pour ce qui est ensemencé, et le terrain qui aura été défriché et dont les particuliers qui les ont défriché n'ont ramassé aucune récolte, l'ouvrage leur sera payé par toise suivant ce qui sera convenu entre la commune et les particuliers. Quant aux terrains qui ne se trouvent pas actuellement ensemencé, les particuliers qui les tiennent en admodiation ne payeront aucune rente pour cette année. Lecture de ce qui précède ayant été faite à l'assemblée de ce jour, l'assemblée l'a approuvé dans tous son contenu.

Aujourd'hui, la boucle est bouclée : en 200 ans, la Commune aura vendu 2 fois Champ-Chamot, pour assainir en partie ses finances en 2003 comme en 1803, mais la deuxième fois avec une cerise sur le gâteau, en offrant aux générations à venir : 75'000 m2 de pré-champs libres de constructions et 34'000 m2 de forêts aux Bas-Monts. Pour compléter cette histoire, nous avons racheté les terrains de Champ-Chamot en 1970 et 1972, afin de constituer un patrimoine immobilier qui faisait cruellement défaut, et pour régler une partie des problèmes générés par le remaniement parcellaire liés à la construction de l'autoroute A-9.

Pour compléter cette anecdote historique, c'est aussi en 1803 que le citoyen Daniel Brélaz a payé 9 batts pour la construction de la route reliant Belmont à Lausanne. Serait-ce l'explication qui fait que nous nous appelons Belmont-sur-Lausanne ?

La Municipalité



2003



ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES

M. Gustave MUHEIM, Syndic

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité

Ce service est placé sous la responsabilité de
Mlle Isabelle Fogoz, secrétaire municipale.

Documents divers établis par le Greffe municipal		
	2002	2003
· actes d'origine	28	24
· actes de mœurs	10	11
· déclarations de domicile	490	426
· déclarations diverses (vie, hébergement, départ)	169	243
· lettres (autres correspon- dances en sus)	2159	2495

Entreprises

Au 31 décembre 2003, le registre communal
comprenait 79 entreprises (102 en 2002). Il
s'agit pour l'essentiel de PME au nombre de
collaborateurs restreint. Suite à un contrôle
pointu du registre par notre responsable, M. A.
Grand, une vingtaine d'entreprises ont été
rayées du rôle, n'ayant pas d'activités locales
concrètes.

Contrôle des habitants

La population était de 2'765 habitants au
31.12.2003. L'augmentation est de 121
personnes.

La population résidente, le nombre des
ménages et les différents permis pour
étrangers délivrés ou renouvelés sont cités ci-
contre.

	2002	2003
· Population résidente	2644	2765
· Permis pour étrangers délivrés ou renouvelés	261	205
· Permis « frontaliers »	1	0

Tableau des mutations					
Année	Arrivées	dont naissances	Départs	dont décès	Total
1999	306	39	213	9	519
2000	354	34	311	11	665
2001	401	33	251	7	652
2002	438	35	323	13	761
2003	440	42	324	9	764

- *Les arrivées comprennent : les changements
de noms, les naturalisations facilitées, les
mariages, les transferts de permis A en B et de
B en C.*
- *Les départs comprennent : les mariages, les
divorces et les transferts de permis B en C*

Répartition de la population			
Année	Étrangers	Suisses	Population résidente
1999	405	1922	2327
2000	420	1954	2374
2001	483	2041	2524
2002	526	2118	2644
2003	558	2207	2765

Réception des nouveaux habitants

Depuis 1989, les personnes ayant élu domicile à Belmont durant les 12 mois précédents sont invités à partager un moment d'informations et de convivialité. Environ 40% des ménages invités répondent « présents ».

Au vu de la forte augmentation de la population, nous avons transféré cette réception à la Grande Salle. A cette occasion, toutes les sociétés et associations locales, ainsi que les prestataires de services extérieurs à l'administration se présentent à nos invités, avant de partager le verre de l'amitié.

En 2003, notre société de chant « La Concorde » et M. Marcel Burnier « projectionniste » d'un soir ont assuré la partie ludique de la manifestation.

Archives

Notre ancien secrétaire municipal, M. Émile Pichard, a consacré 232 ½ heures de sa onzième année de retraite pour assurer la qualité de nos archives communales. Ce travail, effectué de main de maître par Milon, à temps partiel et au tarif de milice, contribue aussi à la qualité des informations que nous sommes appelés à transmettre.



PERSONNEL

Principales mutations intervenues

Bourse communale

Un nouveau visage est apparu à la Bourse communale, au début de l'année, en remplacement de Mme Camille Ferrari, qui nous avait quittés fin octobre 2002.

Il s'agit de Mlle Carole Masson, engagée en tant que secrétaire-comptable et qui nous amène son expérience professionnelle dans la facturation des S.I. et de diverses tâches au sein d'une bourse communale. Nous lui souhaitons beaucoup de satisfaction au sein de notre équipe.

Nous avons pris acte début 2003, avec regret, de la décision de Mme Annick Baliacas, employée à la bourse à temps partiel, de nous quitter pour une noble cause. Celle-ci consiste à rejoindre son mari pour effectuer ses tâches administratives. Mlle Amaudruz a commencé son travail à la bourse en septembre 1989. Après 6 ans de bons et loyaux services, Annick est devenue Mme Baliacas et maman. Désirant consacrer du temps à sa famille, elle a sollicité un poste à temps partiel (20 à 30 %), ce qui lui a été accordé sous forme de contrat de droit privé. Bien qu'ayant officiellement terminé le 31 mars 2003, Mme Baliacas a continué à nous mettre à disposition quelques heures, en attendant l'arrivée de sa remplaçante.

Le 1^{er} juin, la Bourse a accueilli Mme Sylviane Tschanz, qui nous vient d'une commune amie, et dans laquelle elle a travaillé au sein de la bourse. Cette arrivée a permis à M. Claude Bovard, notre boursier honoraire, officiellement retraité depuis fin 1999, de "lever le pied", tout en nous assurant de ses services en cas de besoins ponctuels. Nos meilleurs vœux accompagnent Mme Tschanz, engagée à 60 %, pour son activité au sein de notre administration.

Service technique

Fin 2003, Mme Christine Lenoir, collaboratrice au Service technique, nous a fait part de sa décision de renoncer à son poste au sein de notre administration, avec effet au 31 mars 2004. Occupé à 50%, puis à 70% depuis le 1^{er} octobre 2003, le poste de Mme Lenoir devait passer à 100% depuis le 1^{er} janvier 2004, conformément à l'annonce faite dans le cadre du budget 2004 et accepté par votre instance.

Depuis fin septembre 2003, Mme Lenoir est en congé maladie, amputant fortement le service technique d'une assistance indispensable à la gestion des tâches courantes. Nous tenons ici à remercier Mme Brigitte Dudan et M. Gilles Warnery qui, avec l'appui de la Municipalité, ont œuvré avec succès pour maintenir le service technique "à flot".

Comme indiqué dans les rapports de gestion des années écoulées, Belmont est de plus en plus sollicité en matière de police des constructions, avec pour corollaire un engagement en temps très important de Mme la Municipale Hélène Brughera. Notre élue ayant fait part de sa décision de renoncer à briguer un nouveau mandat en 2006, l'Exécutif s'est posé la question du devenir de ce dicastère.

Aujourd'hui, seule Mme Brughera maîtrise tous les méandres juridiques et administratifs de son dicastère, qui incluent l'urbanisme. Elle est très fortement impliquée dans la gestion de tous ses dossiers, dont la complexité est croissante. Fort de ce constat, la Municipalité est convaincue que tout doit être mis en œuvre pour que, dans une trentaine de mois, la police des constructions et l'urbanisme continuent à bénéficier du traitement qualitatif qui est le leur depuis nombre d'années.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a décidé de renoncer à repourvoir le poste de la 2^{ème} secrétaire du service technique, pour privilégier l'engagement d'une personne "technique", à même de reprendre, le moment venu, le flambeau des tâches de gestion de Mme Brughera. Cette réorientation permettra aussi d'impliquer le/la futur/e collaborateur/trice dans la révision du Plan général d'affectation (plan de zones) et des différents règlements et plans y afférents, conformément à votre décision du 4 septembre 2003 (préavis municipal no 9/2003).

Conciergerie

Votre collègue et notre collaborateur Denis Tschabold a été victime d'un accident de moto au début du mois d'août.

Les conséquences de sa chute sont douloureuses : double fracture du bassin, fracture de la clavicule et autres "joyeusetés" dont il se serait volontiers passé. Son arrêt de travail n'étant pas de courte durée, nous avons fait appel à M. Bernard Derouand pour le remplacer ces prochains mois. Nous souhaitons à M. Tschabold un prompt rétablissement, sans séquelles.

Apprenties

Depuis 2002, nos apprenties sont placées sous la responsabilité de notre secrétaire municipale (Maîtresse d'apprentissage).

Leurs parcours professionnels s'inscrivent par une formation dans nos différents services administratifs.

Mlle Maria Russo a réussi son examen de passage en deuxième année d'apprentissage. Quant à Mlle Nuria Rodriguez, suite à son échec scolaire en fin de première année, elle a décidé de donner une nouvelle orientation à sa formation.

Ce deuxième poste d'apprentissage n'est pour l'instant pas repourvu. Une décision, qui tiendra compte du temps disponible pour assurer la formation, sera prise au printemps 2004.

UAPE

L'ouverture de notre Unité d'accueil pour écoliers a vu trois nouvelles personnes intégrer le personnel communal. Il s'agit de :

- Mme R. Ben Fadhilah, responsable (dès le 1^{er} mars). Taux d'activité 50%.
- Mlle A.-C. Blanc, éducatrice (dès le 25 août). Taux d'activité 30%.
- Mme A. Bartoloni, nettoyeuse (dès le 1^{er} mars). Taux d'activité 5%.

Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir avec nos chères têtes blondes.

Divers

Fin 2002, nous avons commencé le travail de révision du règlement sur le personnel de l'administration communale (**RPAC**). Plusieurs séances de travail ont réuni les délégués nommés par le personnel, le chef du personnel ainsi que le syndic soussigné. Afin de nous assister pour la rédaction juridique, nous avons fait appel à Mme Danielle Bolli, ancienne adjointe juridique cantonale et ancienne conseillère communale. La surcharge de travail des uns et des autres nous a obligé de surseoir à nos travaux en automne 2003. Ceux-ci seront repris courant 2004.

Pour la première fois, nous avons accueilli cet été, durant quinze jours, une **stagiaire** en provenance de Roggwil (Thurgovie). Le rapport que **Mlle Aline Tobler** a établi à l'intention de son enseignant confirme qu'il fait aussi bon vivre au sein de notre administration, grâce à son esprit collégial.

La **SUVA** a procédé à un contrôle de notre application des mesures en matière de sécurité au travail. Un certain nombre de propositions ont été émises, à même d'optimiser la sécurité de nos collaborateurs des services extérieurs. MM. Grand et Warnery sont en charge du contrôle de l'exécution des mesures d'améliorations préconisées par la SUVA.

Les **heures supplémentaires** à restituer au personnel sont de 985.25 heures au 31 décembre 2003 (914 h en 2002). Cette augmentation est en relation directe avec les absences pour cause de maladie et d'accident précitées.

Nous avons aussi **fêté**, en 2003 :

- Brigitte Dudan et Pascal Buschi, pour 15 ans de service
- Monique Nicollier, pour 20 ans de service
- Nicole Dorthe, pour 25 ans de service.

Vous trouverez l'organigramme des services communaux en annexe N°1.



Réception des jubilaires
Pascal Buschi entouré de
Nicole Dorthe et Brigitte Dudan

Conclusion

Un grand merci à toute l'équipe formant le staff communal, pour son engagement en faveur de nos administrés. La réduction de l'horaire de travail (une heure/jour), durant les canicules mémorables de cet été, est aussi une reconnaissance tangible pour le travail fourni.

Gestion du personnel		2000	2001	2002	2003
Nbre de personnes au 31.12	100%	14	15	13	14
.....	80%	2.5	2	2	2
.....	70%	0	1	1	1.25
.....	60%	0	0	0	1
.....	50%	2	1	1	1.75
En apprentissage		2	2	2	1.5
Contrat privé à temps réduit		5	4	4	8
Statistiques		2000	2001	2002	2003
Nbre total de jours de travail (248 = 2003)		4127.50	4324.00	3963.00	4437.00
Absences	maladie	121.00	315.50	* 93.50	112.00
	accident	13.00	38.00	12.00	124.25
	maternité	0.00	0.00	0.00	0.00
	militaire	0.00	0.00	0.00	4.00
	PCi	16.00	26.00	20.75	7.00
	formation prof.	12.75	29.50	20.75	25.25
	autres motifs	8.50	61.50	12.50	7.25
	vacances	374.50	463.50	404.00	483.00
Jours effectifs de travail		3581.75	3390.00	3399.50	3674.25
	soit en %	86.78	78.4	85.78	82.81
Horaire hebdomadaire pour activité à 100%		42.50	42.50	42.50	42.50

* non compris M. A. Mottiez (salaire pris en charge par l'assurance perte de gain)

Sociétés et associations locales

Marché Villageois et Fête du Bicentenaire

La fête fut simple mais conviviale. Sans faire de chichis, nous avons passé ce cap commémoratif avec, en invités, les autorités de Château-d'Oex. Les exposants du Marché en général, et nos sociétés et associations locales en particulier, nous ont permis d'entretenir et de tisser des liens entre Cancoires d'ici et d'ailleurs.

Le budget 2003 pour notre fête du Bicentenaire prévoyant Fr. 3'000.--, et celui-ci n'étant pas épuisé par le coût des festivités, nous avons décidé de vous restituer le montant non dépensé sous forme sonnante et trébuchante avec le « Gilles » commémoratif. Cette pièce a aussi été offerte à toutes les personnes œuvrant au sein de l'administration, ainsi qu'à notre corps enseignant.

Comme à leurs habitudes, nos nombreuses sociétés et associations locales, ainsi que le SDIS (1^{er} Août) nous ont offert, tout au long de l'année, moult occasions de rencontres et de divertissements. Qu'elles en soient ici sincèrement remerciées.

Stands de tirs

Par préavis N° 8/2003, vous avez accepté l'achat d'une ligne de tir au stand de Vernand de la commune de Lausanne. Par cet acte, la pérennité logistique des deux sociétés de tirs (Aux Armes de guerre et l'Abbaye des fusiliers) est assurée.

Deux conventions ont aussi été signées : l'une avec la commune de Pully pour l'exploitation du stand de Volson (tirs obligatoires et commémoratifs) et l'autre pour l'utilisation de Vernand (tirs sportifs).

Transports publics

Place de rebroussement « En Converney » - ligne tl No 47

Ce dossier a largement occupé la Municipalité, tout au long de l'exercice 2003.

Des informations exhaustives ayant été faites lors des 5 séances du Conseil communal, et celles-ci ayant été reprises dans les procès-verbaux des délibérations, il n'en sera pas fait état dans le présent document.

A la date de clôture du présent rapport, nous avons été informés que le recourant, débouté par le Département des Institutions et Relations Extérieures le 23 février 2004, a fait recours auprès du Tribunal administratif. Affaire (malheureuse) à suivre.

Divers tl

Belmont participe, avec quelques communes de l'agglomération, à une réflexion pour la mise en place d'un système « **Bike & Ride** ». L'idée consiste à favoriser le stationnement des vélos à proximité des transports publics, voire leur prise en charge dans les véhicules. Piloté par les instances des tl, ce projet novateur associe aussi les acteurs favorables à la mobilité douce. Les premières propositions sont attendues courant 2004.

L'abribus du Blessoney, emporté par « l'ouragan » du 28 août, a été reconstruit fin 2003. Nous avons pu bénéficier du recyclage d'un ancien abri lausannois, remis à neuf. Si les coûts du génie civil ont été importants (Fr. 12'300.--), l'abri lui-même a pu être acquis pour la modique somme de Fr.6'456.--.

Lausanne Région (Ex COREL)

Nous reprenons ci-après le rapport de gestion édité par la Communauté de la région lausannoise.

Rapport d'activités 2003

Outre l'élaboration du budget, le **Bureau de coordination** a, en 2003, suivi attentivement les travaux des groupes, commissions et plateforme et étudié leurs requêtes.

Il a porté une attention toute particulière au **projet d'agglomération**, piloté par son secrétaire général et dont son président dirige le groupe de pilotage.

Pour appuyer le contre-projet AVANTI, qui sera soumis au peuple dans la votation du 8 février 2004, le Bureau de coordination a accepté que son président s'engage dans le comité en faveur de ce contre-projet. Celui-ci attribuerait annuellement 300 à 350 millions en faveur du trafic d'agglomération.

Afin d'apporter un appui à l'une de ses communes membres en difficulté, le Bureau de coordination a souhaité financer un audit pour la commune de Chavannes-près-Renens. Le résultat de cet audit a aidé la Municipalité à redresser une situation financière obérée.

Malgré la disparition de la plate-forme Affaires sociales, de nombreuses demandes financières sont adressées à Lausanne Région et surtout à ses communes membres. Face à cet afflux de demandes, et pour apporter appui aux communes, le Bureau de coordination a entériné la possibilité de regrouper les demandes financières à Lausanne Région. Celles-ci seraient étudiées, le dossier complété avant envoi aux communes membres. Le principe admis devra cependant encore être testé avant validation. A ce sujet, le Bureau de coordination s'est penché sur une demande financière en rapport avec le fonctionnement d'une association de bénévoles.

En 2003, les communes de Cheseaux, Crissier et Paudex ont bénéficié d'un espace gratuit dans le cadre du Comptoir Suisse pour se présenter. Ces communes ont généreusement offert un espace pour que Lausanne Région s'y présente. Une nouvelle présentation graphique a donc été réalisée à cet effet.

Le site web www.lausanneregion.ch a été, durant cette année, complètement remodelé pour une mise en ligne en janvier 2004.

En ce qui concerne le personnel de Lausanne Région, le Bureau de coordination a entériné, en 2003, l'engagement à 80% de Mlle Valérie Cuenoud pour la promotion économique et les affaires régionales. Le Bureau de coordination a entériné l'engagement temporaire de Chantal Epiney pour le dossier BioAlps, puis de Yves Junod pour le projet pilote agglomération. Il a pris note de la rupture du contrat d'apprentissage de Caroline Bonvin.

Affaires régionales

La commission "Toxicomanie"

a continué sa réflexion au sujet de son positionnement en matière de lutte contre les toxicomanies.

La région n'a, en effet, ni les moyens de la Ville-centre, ni ceux du Canton, c'est pourquoi la commission Toxicomanie a souhaité centrer ses objectifs sur des actions d'informations et d'appuis à ses communes membres. Elle a souhaité, d'autre part, s'adjoindre les compétences d'une professionnelle de terrain. C'est ainsi que Madame Valérie Dupertuis a rejoint la commission Toxicomanie.

Dans le cadre de ses objectifs pour la législature, une sous-commission a élaboré une **journée d'information** qui se tiendra le 12 février 2004 à Renens. Cette journée a pour buts de réunir, sous l'égide de Lausanne Région, les professionnels médicaux et sociaux, les politiques, ainsi que le personnel communal concerné. Ateliers et débats, parfois contradictoires, sont au programme de cette journée.

La commission "Formation et Emploi des Jeunes"

s'est penchée, entre autres, sur les conclusions du rapport Jeunes Adultes en Difficulté – JAD – afin de définir ses prochains objectifs de travail.

Elle a suivi et appuyé, par des courriers aux Chefs de Département, une urgente recherche de fonds pour le financement des 3 postes de **conseillers aux apprentis**. Le financement 2003 a finalement été trouvé au sein du Canton. Une rallonge budgétaire a été votée in extremis pour permettre à ces conseillers de continuer leur travail en 2004.

La commission a aussi souhaité s'adjoindre les compétences des milieux économiques. C'est ainsi qu'un représentant des SIC Lausanne participe dorénavant aux travaux de cette commission.

La commission "Petite Enfance"

a transmis aux communes concernées la liste des entreprises sur leur territoire recensées comme étant intéressées par la création, ou la participation, à une structure d'accueil de la petite enfance.

Elle a aussi souhaité étudier les différentes tarifications faites aux parents dans les structures privées et publiques. Pour ce faire les communes lui ont transmis leurs tarifs et elle étudie actuellement la possibilité de proposer à ses membres une harmonisation de ceux-ci.

La commission "Transports"

a supervisé les travaux de différents sous-groupes :

En ville sans ma voiture

L'édition 2003 a rencontré un grand succès public. Malheureusement, à part Lausanne, aucune commune n'a signé la charte 2003. Lausanne Région a financé un dépliant distribué à tous les ménages de la région. Elle a aussi établi un flyer sur la mobilité douce qui a été distribué sur place au public. La population pouvait ainsi participer à un concours de lancer d'avions en papier récompensé par des titres de transports tl.

Communauté tarifaire – 2ème étape

En décembre 2002 entrant en vigueur l'entente tarifaire souhaitée par les communes situées sur le trajet du LEB. Un nouveau groupe de travail (politiques et techniques) s'est attaché à établir, cette fois-ci, une communauté tarifaire incluant, en plus des tl, car postal, LEB, les CFF. Cette deuxième étape devrait entrer en vigueur au 15 décembre 2004 pour autant que la question de la répartition du manque à gagner soit acceptée par les différents partenaires.

Mise à jour du Schéma Directeur Régional des Déplacements

La commission Transports a débuté ses récoltes d'information, auprès des communes membres, en vue d'une mise à jour du Schéma Directeur Régional des Déplacements. Entre-temps, le projet d'agglomération a été mis sur pied, visant à remettre à la Confédération une planification à moyen et long termes du transport d'agglomération.

La mise à jour du Schéma directeur Régional des Déplacements a donc été ajournée, car la plupart des informations nécessaires seront reprises dans la proposition qui sera soumise en automne 2004 à la Confédération.

Pyjama

Dès cette année 2003, le service Pyjama est financé par le biais de la facture cantonale des transports. Lausanne Région continue à en assurer la coordination et la communication. Le service Pyjama dessert aujourd'hui plus de 60 communes par le biais des entreprises de transports tl, LEB, CFF régional et longues distances ainsi que Car postal.

La commission Pyjama a organisé une présence, tout au long de l'année, sur les événements pour les jeunes adultes. De plus deux vagues de communication, au printemps et en automne, ont permis à sa clientèle d'augmenter fortement. Les tl ont gracieusement mis à disposition de ce service l'espace publicitaire d'un bus circulant sur toute la région depuis décembre 2003. Un site web www.servicepyjama.ch ainsi qu'un numéro gratuit 0800 308 308 ont été mis en place pour les utilisateurs de ce service.

La Commission "Activités sportives"

avait, en son temps, récolté les informations sur le fonctionnement des sociétés sportives de la région. Son but, à l'époque, était de proposer à ses communes membres la création d'un **fonds régional subventionnant les sociétés sportives formatrices**. En raison des autres dossiers de cette commission, ce fonds n'a pas été jugé prioritaire par la commission.

Durant cette année, la commission a, d'autre part, été interpellée pour que ses communes assurent, dans un proche avenir, le déficit d'exploitation du **Centre Intercommunal de Glaces de Malley**. La commission a donc décidé d'étudier une répartition financière qui tienne compte de plusieurs critères.

Sur demande de différents membres, la commission a relancé le projet de construction d'une **piscine olympique couverte**. Un dossier a été établi et soumis aux communes membres afin de sonder leur intérêt de principe pour un tel projet. Celles-ci ont, en majorité, accepté que la commission Activités sportives étudie ce projet.

Quant au financement, les Municipalités ont souhaité qu'une clé de répartition leur soit proposée et, qu'une fois adoptée, elle soit, à l'avenir, utilisée pour différents projets relatifs à des installations sportives régionales.

Parallèlement, cette commission a souhaité, sur la base du guide sportif lausannois, établir un **guide sportif régional**. A cet effet, une récolte d'informations est en cours auprès des communes et des sociétés sportives de la région.

Commission "Financement régional"

Aucune réunion cette année.

Commission "Aménagement du Territoire"

Aucune réunion cette année.

Commission « Fluides et énergie »

Aucune réunion cette année.

Projet – pilote « agglomération lausannoise »

Les travaux du Projet-pilote « agglomération lausannoise » visant un renforcement des collaborations au sein de l'agglomération se sont poursuivis sous la responsabilité de Lausanne Région, en collaboration avec le Canton et la Ville de Lausanne. Durant l'année, le Comité de pilotage s'est réuni à 7 reprises, le Groupe technique 13 fois ; les trois groupes spécialisés Economie, Institutions-Finances et Urbanisation-Transports-Environnement ont tenu respectivement 3, 6 et 9 séances.

La Confédération ayant fixé un délai à fin août 2004 pour le dépôt des Projets d'agglomération, le Comité de pilotage a donné la priorité à cette démarche afin de pouvoir bénéficier des premiers subsides pour le trafic d'agglomération en cas d'acceptation du contre-projet à Avanti. Les communes de Lausanne Région ont accepté, à une quasi unanimité, le budget défini pour l'établissement de ce schéma directeur coordonnant, à l'échelle de l'agglomération, le développement de l'urbanisation et des transports. L'engagement régional prévu se monte à Fr. 250'000.-, à prélever sur les réserves de l'association. Le Groupe de projet mis sur pied à cet effet s'est réuni à 13 reprises jusqu'en décembre.

En décembre, le Comité de pilotage a décidé d'élargir le Projet en intégrant la région morgienne dans le cadre d'un seul projet d'agglomération global. Il a alors confié la suite du pilotage de la démarche au Service cantonal de l'aménagement du territoire.

Le nouveau Comité de pilotage, élargi à des représentants de la région morgienne, a défini deux groupes de travail :

- Le groupe « Projet spatial » (PROSPA), qui dirigera les travaux des mandataires réalisant le Projet d'agglomération.
- Le groupe « Processus » chargé de proposer une structure intégrant les divers partenaires pour mettre en œuvre le Projet d'agglomération, ainsi que des modalités de financement.

Cette modification du pilotage de la démarche se traduit par une implication plus importante du canton, responsable de l'élaboration du projet, avec les mandataires désignés. Lausanne Région reste néanmoins impliqué dans ce processus, en particulier avec sa participation aux différents groupes (comité de pilotage, groupes techniques). Cet engagement doit aussi être vu sur le moyen terme, en particulier dans la perspective de la mise en œuvre du projet d'agglomération, phase où la responsabilité régionale sera prépondérante.

Compte tenu de la priorité mise sur le projet d'agglomération, le projet-pilote a temporairement été laissé de côté. Il sera réactivé en 2004, avec notamment la poursuite des travaux dans les domaines non directement concernés par le projet général. L'éventualité d'un refus du contre-projet à l'initiative Avanti a aussi été prise en considération. Cette hypothèse modifierait le calendrier de travail, en particulier en repoussant le délai de remise du projet d'agglomération, mais ne remettrait pas en cause le bien-fondé de la démarche d'ensemble, compte tenu des impératifs de coordination à l'échelle de l'agglomération, largement reconnus.

Promotion économique

La commission de promotion économique, présidée par M. Guy-Philippe Bolay, municipal à Lutry, s'est réunie 5 fois au cours de cet exercice. Elle est composée de représentants politiques des communes membres de notre association, mais également de représentants venant du monde patronal, syndical et associatif.

Structuré en deux parties, ce rapport met en évidence l'exécution des missions confiées à notre office par ses membres, à savoir d'une part :

- l'appui aux entreprises en création,
- l'appui au développement des entreprises existantes,

et, d'autre part :

- d'œuvrer en faveur du développement économique de notre région au travers de participations à divers groupes de travail et de réflexion, mais aussi à l'élaboration de projets spécifiques.

I) Appui aux entreprises en création ou créées

Quelques chiffres :

- 25 demandes immobilières (terrains et /ou surfaces commerciales) ont été traitées
- 73 dossiers ont fait l'objet d'un soutien dans des domaines tels que : financement, mise en relation, aide à la création, permis de travail et de séjour, recherche en vue de l'acquisition d'une entreprise
- 11 dossiers ont bénéficié d'appuis multiples : immobilier, juridique, financier, aide à l'élaboration d'un plan d'affaires, mise en relation avec nos partenaires publics ou privés, soutien pour l'obtention d'un financement cantonal dans le cadre de la Loi sur la Promotion Economique
- 59 entretiens personnalisés ont eu lieu

II) Groupes de travail & dossiers spécifiques

Communauté d'Intérêt Centre

Dans le cadre du guichet « entreprises » mis en place en janvier 2001 par le Service de l'économie du canton de Vaud, la Communauté d'Intérêt Centre est formée de notre association (qui agit en qualité de référent et en assure le fonctionnement), de l'ARC (Région de Cossonay) et de l'ARGdV (Région du Gros-de-Vaud).

Il s'agit de mettre en place des programmes communs d'échanges de savoir-faire et d'appuis logistiques. Ainsi les prestations mises à disposition des créateurs d'entreprises, domiciliés sur l'une des 82 communes formant la Communauté d'Intérêt Centre, s'articulent autour des prestations suivantes :

- coordination des disponibilités en matière immobilière
- harmonisation des relations publiques et/ou privées dans le cadre de la politique des pôles de développement
- conjugaison du savoir-faire en matière d'implantation et/ou de création d'entreprises
- utilisation commune des réseaux d'appuis

Sous le titre « The Centre Community : City & Country », nos trois associations ont édité une brochure destinée aux nouveaux arrivants, dont le propos est la mise en évidence des atouts de nos 3 régions sous un angle « vie quotidienne ».

Une version française sera éditée en 2004.

CODEV – Coordination du développement économique vaudois

Sont membres de la Codev, les 12 associations régionales vaudoises (dont Lausanne Région). Ils se sont réunis 3 fois au cours de l'année et ont tenu leur Assemblée Générale le 3 septembre 2003 à Aigle.

Les séances ont été principalement consacrées aux activités de chaque communauté d'intérêt, ainsi qu'à la mise en place du programme d'activités 2004.

CapitalProximité Vaud

Lausanne Région siège au Comité directeur de l'association depuis sa création en 1998. CapitalProximité est une plate-forme d'échanges entre demandeurs et offreurs de capitaux. Les résultats obtenus depuis plus de 5 ans ont montré combien cet outil était nécessaire à notre tissu économique. Ainsi, le canton de Neuchâtel a contacté à la fin de l'année 2002 le comité directeur en vue de la création d'une antenne neuchâteloise.

Ainsi le premier semestre de l'année 2003 a été principalement consacré à la mise en place de cette extension. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle collaboration, qui témoigne de l'intérêt et du bien-fondé de cet instrument.

L'année 2003 a enregistré des investissements pour 2,4 mios de francs.

Genilem

Genilem a bénéficié pour la deuxième année consécutive du parrainage de l'office de promotion économique de Lausanne Région. Dans un souci d'apporter un appui supplémentaire aux créateurs d'entreprises, nous avons adossé ce parrainage à certaines prestations. Ainsi, les porteurs de projets (domiciliés sur l'une ou l'autres des communes membres LR) peuvent solliciter plusieurs entretiens Genilem/LR afin de mieux conceptualiser leur projet et effectuer une première analyse des besoins.

Nous avons également organisé de concert avec Genilem un stamm en janvier 2003 sous le thème « promotion économique et aides publiques ». Les orateurs furent Messieurs Muheim, président LR, Lombard, président Genilem, Brélaz, syndic de Lausanne, Sordet chef de service au Département de l'économie.

Cette manifestation a rencontré un fort succès et pas moins de 100 personnes furent présentes au Swiss Design Center.

Les communes membres de Lausanne Région ont accepté lors de l'Assemblée Générale de l'automne de renouveler ce parrainage pour 2004.

Prix Lausanne Région Entreprendre

Lausanne Région a décerné pour la première fois le prix économique « Lausanne Région Entreprendre », le 1^{er} avril 2003 lors d'une cérémonie qui s'est tenue au Palais de Beaulieu, en présence de Mme Jacqueline Maurer-Mayor, Conseillère d'Etat, en charge du Département de l'Economie.

27 créateurs d'entreprises ont fait acte de candidature. On peut souligner la diversité du lieu de domiciliation des entreprises, mais également de la diversité des secteurs d'activités concernés.

Les trois lauréats ont reçu respectivement un chèque de 50'000.-, 20'000.- et 10'000.- francs.

Toutefois, et dans notre poursuite d'offrir et d'intensifier nos prestations envers les porteurs de projets, nous avons accordé à tous les participants la possibilité de présenter leur dossier oralement lors de la cérémonie de remise des prix, mais nous avons également organisé une séance d'informations où étaient présents, hormis Lausanne Région, la Coopérative Vaudoise de Cautionnement, Genilem et la Chambre Vaudoise du Commerce et de l'Industrie.

A l'issue de cette manifestation, nombre de chefs d'entreprises ont sollicité un rendez-vous personnalisé avec l'un ou l'autre des intervenants. Des appuis concrets ont pu être dès lors apportés.

Grâce à l'accord de nos communes membres, la deuxième édition du Prix aura lieu en 2004.

Etude HEG

En donnant mandat à la HEG (projet placé sous la responsabilité du Pr. Jean-Claude Perret-Gentil de Belmont) d'effectuer une étude sur le thème : « Démarche d'orientation de la politique de promotion économique et de mise en œuvre des pôles de développement de la région », il s'agissait pour Lausanne Région de proposer aux autorités politiques des actions de mise en valeur des sites considérés comme pôles de développement et de stimulation des efforts de promotion économique.

A chaque étape du rapport, des réunions de travail ont eu lieu en présence des membres de la commission promotion économique, mais également des responsables du Service de l'aménagement du territoire et du Service de l'économie, afin de bénéficier de leurs commentaires et réflexions.

Le rapport a été terminé au mois de décembre 2003. Une présentation aux autorités exécutives de nos communes membres sera organisée au cours du premier semestre 2004, sur la base d'une synthèse en cours d'élaboration ; Nos élus disposeront ainsi :

- d'une vision globale et consensuelle de la politique de développement à mettre en œuvre dans la région,
- d'un inventaire des disponibilités en terrains à vocation économique et de leurs meilleures affectations possibles,
- d'un catalogue des mesures à prendre afin de valoriser les atouts de la région et d'atténuer les handicaps,
- de fiches de projets permettant de déboucher rapidement sur des actions concrètes
- d'un concept de développement économique régional.

Autres soutiens initiés en 2003

Trois autres dossiers ont été acceptés par nos communes membres lors de l'Assemblée générale de l'automne, soit :

Fondation Omage

Créée en 2003, la fondation a pour but l'encouragement à l'activité indépendante des demandeurs d'emploi. Le créateur d'entreprise pourra bénéficier d'un programme de coaching sur une période de 6 mois pour mieux l'aider à démarrer ses activités (comptabilité – marketing – fiscalité par exemple), mais également, après étude et acceptation d'un comité, d'un micro-crédit d'un montant maximum de Fr. 20'000.-.

Notre contribution financière pour l'année 2004 sera de Fr. 10'000.- et pourra être renouvelée les années 2005 et 2006 sur la base d'un rapport de motivation.

42ème conférence internationale des Jeunes chambres économiques

Ce congrès se tiendra du 2 au 6 juin 2004 au Palais de Beaulieu et réunira les Chambres européennes. Environ 2000 participants sont attendus.

Ils participeront à l'Assemblée Générale Européenne et pourront prendre part à divers ateliers de travail et réflexion sur divers thèmes économiques.

L'office de promotion économique apportera une contribution financière de Fr. 40'000.-- sous la forme comptant et émettra une garantie de déficit à hauteur de Fr. 20'000.--. Notre appui sera adossé de contre-prestations, afin que Lausanne et sa région puissent être valorisés au mieux.

La Vaudoise

L'un des 4 invités d'honneur de l'édition 2004 (juillet) de la Fête de Brest / F, sera la Suisse. Ainsi la Confrérie des Pirates d'Ouchy sera présente avec sa barque La Vaudoise. Lausanne Région, sponsor de cette manifestation à hauteur de Fr. 20'000.-, a dès lors budgété un montant additionnel de Fr. 10'000.- pour la communication. Nous saisissons cette occasion pour valoriser Lausanne et sa région et chercherons lors du montage du dossier à mettre en place des synergies de visibilité avec les autres sponsors.

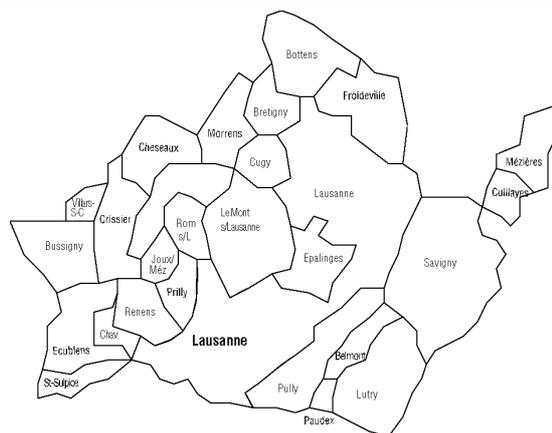


Conclusion

Les grands thèmes de tous ces travaux ont été largement relayés par plusieurs conférences de presse et par la "Lettre d'information" touchant environ 3'000 personnes, dont les conseillers communaux/généralistes.

En résumé l'on peut tirer un bilan positif des travaux de cette année pour Lausanne Région. Les réflexions de la plupart de ses commissions visent à positionner la région non seulement comme organe de coordination, de mise en réseau, mais aussi comme organe de communication, relayant les informations entre les différents partenaires.

Ce travail a été rendu possible grâce aux 128 représentants des secteurs et techniciens, qui se sont réunis à l'occasion de 109 séances. Nous tenons à les en remercier chaleureusement



CONCLUSION

Un immense merci à mes collègues, au personnel et au Conseil communal pour l'appui indéfectible apporté tout au long de cet exercice.

Gustave MUHEIM, Syndic

FINANCES – DOMAINES – FORÊTS - VIGNES

M. Gilbert MOSER, Municipal

FINANCES ET COMPTABILITÉ

Le préavis et les comptes donnant tous les renseignements utiles concernant les aspects financiers de la gestion communale, nous ne mentionnerons ici que les éléments généraux relatifs au fonctionnement administratif du service.

Le tableau des crédits accordés par le Conseil figure en annexe N° 2 et les commentaires y relatifs figurent dans le préavis sur les comptes et dans le présent rapport.

Personnel

Mme Annick Baliacas, qui travaillait à 20 % à la bourse communale, ayant décidé de donner son congé afin de pouvoir aider son mari venant de s'établir à son compte, nous avons engagé, dès le 1.6.2003, Mme Sylviane Tschanz qui nous vient de la Commune de Crissier. Nous portons beaucoup d'espoir en Mme Tschanz, qui a été engagée à 60 % et qui s'occupait de travaux similaires à son ancien poste. Nous espérons que les deux nouvelles collaboratrices à la bourse, Mmes Masson et Tschanz, une fois les subtilités de la charge absorbées, pourront efficacement seconder notre boursière, Mme Claire Jan.

Le travail de la bourse subit le contrecoup de l'augmentation du nombre d'habitants ainsi que des changements de plus en plus fréquents imposés par le canton. Le temps consacré à résoudre les problèmes provoqués par ces derniers est de plus en plus important.

La retraite de notre boursière étant de moins en moins éloignée, le souci de ce remplacement demeure d'actualité.

Travaux effectués

L'augmentation du nombre d'heures des collaborateurs à la bourse nous a permis d'exécuter les travaux à satisfaction et aussi, enfin, de laisser M. Claude Bovard jouir partiellement des délices de la retraite.

Documents divers établis par la bourse			
	2001	2002	2003
Bordereaux			
· d'impôt foncier	771	818	3
· taxe non pompier	0	0	804
· de taxe égouts	489	489	498
Pièces comptables enregistrées			
· recettes	1210	1317	1101
· dépenses	2549	2492	2628
Factures diverses	289	402	319

Depuis 2003, l'impôt foncier est facturé par le canton alors que la facturation de la taxe non pompier a été reprise par la commune.

Achats et ventes de biens immobiliers

Conformément au règlement du conseil communal, nous énumérons ci-après les achats et ventes effectués durant l'exercice :

Achats

- Parcelles aux Bas-Monts nos 552-557-558-560-597 et 605 pour le prix de Fr. 1'000'000.-. Ces parcelles, d'une surface totale de 109'702 m², ont été acquises conjointement avec la vente de notre parcelle à Champ-Chamot.

Vente

- Parcelle no 474 à Champ-Chamot pour le prix de Fr. 1'800'000.--. Le prix de vente a été réglé par l'achat des parcelles susmentionnées totalisant Fr. 1'000'000.- ainsi que d'une soulte de Fr. 800'000.-- qui a été utilisée en amortissement de l'emprunt souscrit pour la construction de la deuxième étape du collège.

DOMAINES

Bas-Monts

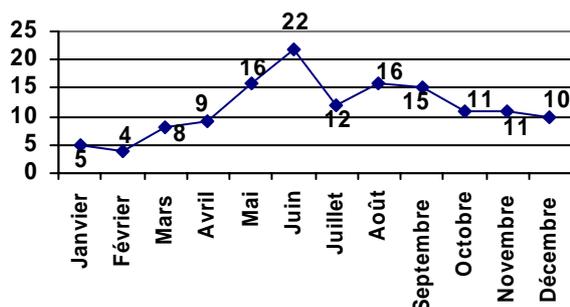
(parcelle communale en bordure de la Paudèze)

Le préavis no 4/2003 du 13 juin 2003 demandant un crédit de Fr. 143'000.-- a été accepté par le conseil dans sa séance du 4 septembre 2003. Afin que les travaux puissent se faire dans de bonnes conditions, le début du chantier a été reporté aux premiers beaux jours du printemps 2004.

Location du refuge

La location de notre refuge a rencontré à nouveau un énorme succès et ce n'est pas moins de 139 fois où le refuge a été loué en 2003.

Occupation mensuelle en 2003



Quelques menus dégâts (brûlures) ont été constatés sur les tables extérieures, mais elles sont dues à des moyens rustiques d'éclairage, plutôt qu'à de la malveillance. Le matériel a été remis en état par nos employés.

Le résultat financier est de Fr. 15'145.10.— attribué au Fonds de réserve.

FORÊTS

Rapport d'activité

L'année 2003 a été marquée par une importante exploitation de bois. La coupe ordinaire se monte à 200 m³ et l'exploitation totale 2003 s'élève à environ 300 m³, soit 50 % de plus, ceci pour les raisons suivantes :

- les nombreux coups de vent entre janvier et août ont mis à mal l'ouest de la forêt du Signal, déjà déstabilisée par Lothar. Les arbres, affaiblis, étaient la proie facile des bostryches. Exploités à temps, les arbres ont donné des produits en relativement bon état;

- les gros dégâts proviennent surtout du coup de vent d'août. Le sol, durci par la sécheresse, a fait que les arbres se sont plus cassés que renversés. Environ 480 m³ sont à exploiter, y compris une parcelle privée. Etant donné l'importante quantité de travail des bûcherons, seulement un petit volume de 25 m³ avait été exploité fin août. L'exploitation « vent d'août » a véritablement débuté pour Belmont vers la mi-décembre, principalement les chemins piétonniers.



Résultats des exploitations

	m ³	total m ³	en %
<i>Coupe</i>			
Bois de service	185.5	199	64.5
Bois de feu	13.5		
<i>Chablis</i>			
Bois de service	94.5	109	35.5
« Laisse sur place » *	14.5		
Total		308	100.0

* est mentionné car ce volume est pris en compte dans le calcul des subventions. Ces bois, (non commerciaux) ont été tout de même façonnés (ébranchés/écorcés), ceci pour détruire les larves de bostryches. Le volume laissé sur place représente entre 10 et 15 % des chablis, selon que le bois est debout ou renversé/cassé.

L'origine des dégâts peut être répartie comme suit :

· bostrychés	34 m ³
· dégâts de vent	75 m ³
Total	109 m ³

Autres travaux

Plantations :

- nettoyage et plantation à la croisée « Couvert du 700^{ème} »

Chemins :

- entretien du sentier de la Crête
- dérivation des eaux sur le réseau forestier du Signal.

Subventions

Trois décomptes ont été établis. Les subsides encaissés par la commune représentent un montant important, soit Fr. 9'190.35.

Conclusion

L'année a été chargée. Le volume exploité est de 50 % supérieur au volume habituel. Le marché des bois, saturé, n'aura pas permis d'obtenir les prix des années précédentes. Les subventions sont encore intéressantes, mais il faut s'attendre à des baisses drastiques. L'aspect de la partie du Signal entre le restaurant et le couvert du 700^{ème} pourrait bien changer de visage ces prochaines années. En effet, cette partie a été tellement fragilisée depuis Lothar que l'on pourrait bien être amené à faire de jeunes plantations.

Refuges

Le projet de Malatête est toujours reporté.

VIGNES

Rapport d'activité

L'année 2003 fut exceptionnellement précoce et chaude. Tout pour plaire à la vigne.

Malheureusement toute médaille a son revers. Les vignes du coteau de Belmont, surtout sa partie supérieure, poussent dans une mince couche de terre. Celle-ci n'est pas, et de loin, suffisante pour constituer une grande réserve d'eau lors de sécheresse qui se prolonge. C'est pourquoi nous avons dû arroser par deux fois pour sauver les plantes et amener le raisin à maturité.



Les vendanges s'annonçaient superbes, prévue vers le 20 septembre. Et, une fois de plus, la nature a fait des siennes. Un terrible orage a éclaté le 28 août au soir. La grêle a touché les vignes et a fait environ 35 % de dégâts. Heureusement la maturité était presque atteinte. Le risque de maladie et de pourriture étant trop grand, nous avons décidé, en accord avec le responsable de la coopérative viticole de Lutry, de vendanger rapidement pour sauver ce qui pouvait l'être encore. Ce fut fait le 1^{er} septembre pour le Chasselas, avec 2'154 kg et un sondage de 74° Oe et le 3 septembre pour le Pinot Noir, avec 504 kg à 90° Oe.

Dans l'ensemble, nous pouvons être très contents du résultat final, mais nous avons frôlé la catastrophe. En effet, si la grêle était tombée quelques jours plus tôt, ou que la maturité n'ait pas été si précoce, nous n'aurions pas pu vendanger. Nous aurions alors perdu beaucoup plus en qualité et en quantité.

Remarques sur notre production

Le domaine communal, d'une surface 2300 m², est composé de deux parcelles :

- 449 m² plantés en Pinot Noir, située au ch. du Plan, permet la production d'env. 550 bouteilles;
- 1851 m² plantés en Chasselas, située au ch. de la Mouette, permet la production de 2300 bouteilles.

Nous avons remarqué que les goûts et les habitudes changent. Lorsque la commune sert ses vins à ses invités, il y a 3 bouteilles de rouge servies pour une de blanc.

Il est donc évident de constater que la proportion entre blanc et rouge n'est plus judicieuse.

La Municipalité a décidé de mettre au budget 2005 l'arrachage de 500 m² de blanc pour le remplacer par du rouge. Nous pouvons compter sur une contribution fédérale en faveur de la reconversion de surfaces viticoles afin de remplacer le Chasselas par des cépages mieux adaptés. Nous avons déjà rempli la demande pour obtenir la contribution de Fr. 3,50 par m² pour les vignes en terrasses.

Grâce aux bonnes relations que nous avons avec la coopérative viticole de Lutry, nous avons pu vendre 800 litres de vin clair sur la production 2003 au prix de Fr. 5.- le litre (contre 600 litres sur la production 2002 à Fr. 5.40) . Ce prix est tout à fait exceptionnel mais il est irrémédiablement à la baisse. Raison de plus pour augmenter notre production de rouge et diminuer celle du blanc.

L'Association viticole de Lutry se réjouit de nous concocter un assemblage divin et nous, nous salivons d'impatience.

Nous avons raté de très peu le label Terravin pour la production 2002. A l'heure de rédaction de ce rapport, nous n'avons pas encore le résultat de l'appréciation 2003.

La Municipalité tient à remercier notre vigneron, M. Gilbert Fischer, pour tous ses efforts durant l'année et spécialement pour avoir réagit promptement face à la grêle de fin août.

Production de la récolte 2002 (comptes 2003)		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1850	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 600	
Total	1250	1730
./. souscription		- 600
Solde pour consommation communale		1130
Vin rouge , Pinot Noir	378	+ 540
Total consommation communale		1670

A titre de comparaison, nous vous donnons ci-après les chiffres de l'année précédente.

Production de la récolte 2001		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	2073	2880
./. vente au guichet		- 150
Solde pour consommation communale		2730
Vin rouge , Pinot Noir	432	+ 615
Total consommation communale		3345

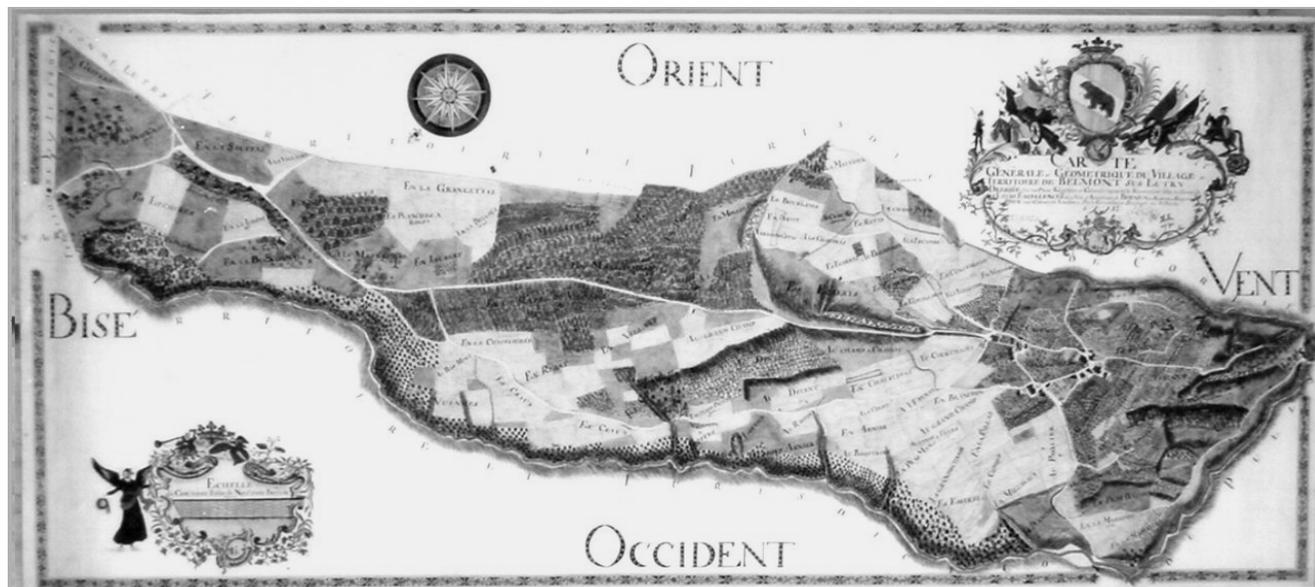
Production de la récolte 2003		
	Litres	Bouteilles
Vin blanc , Chasselas	1680	
./. vin clair vendu à la coopérative	- 800	
Total	880	1200
./. souscription supposée		- 600
Solde pour consommation communale		600
Vin rouge , Pinot Noir	370	+ 510
Total consommation communale		1110

Comptes 2003		
Charges	Fr.	23'884.60
Produits(dont indemnité grêle Fr. 3'310.-)	Fr.	25'674.70
Excédent de produits	Fr.	1790.10
Comptes 2002 (pour comparaison)		
Charges	Fr.	25'555.80
Produits	Fr.	27'246.25
Excédent de produits	Fr.	1'690.45

La récolte 2001 est épuisée.

La souscription va démarrer pour offrir à la population de Belmont le millésime 2003 à un prix attractif et le solde du millésime 2002 à un prix soldé. Faites bon accueil à cette souscription !

Gilbert MOSER, Municipal



ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (PROTECTION CIVILE, POLICE, SDIS)

M. Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal

ÉCOLES

Écoles primaires

Une page importante s'est tournée durant l'été 2002 avec l'intégration des écoles de Belmont dans l'établissement scolaire de Pully / Paudex / Belmont. Cette intégration a dû se faire dans la précipitation en raison d'une décision du Conseil d'Etat annoncée extrêmement tardivement.

Les aspects pédagogiques sont assumés intégralement par la Direction de l'école primaire de Pully. Afin d'assurer cette tâche, M. Amiguet est assisté de trois doyennes, Mmes Attanzio, Gumy et Sierro qui sont à disposition de nos enseignants pour des questions pédagogiques et logistiques. Mme A. Moret, enseignante à Belmont, représente le site de Belmont dans l'équipe d'établissement. La gestion du matériel pédagogique, de l'informatique, de l'audio-visuel et des activités particulières (piscine, spectacles, etc) est assurée par l'établissement Pully/Paudex/Belmont.

Pully fonctionne comme commune-boursière. Les coûts communs, après déduction des contributions cantonales, sont répartis selon une clé prenant en compte, pour moitié, le nombre d'habitants et moitié le nombre d'élèves de chaque commune. Dès le 1^{er} janvier 2004, la gestion administrative des écoles primaires reviendra au canton (bascule EtaCom).

L'organisation et le financement des activités suivantes restent entièrement à charge de chaque commune, soit :

- la mise à disposition et l'entretien des immeubles et du mobilier de base,
- les devoirs surveillés,
- les transports scolaires (internes et externes),
- les camps scolaires,
- les animations scolaires propres à Belmont,
- les tâches relatives à la santé (médecin, infirmière, dentiste scolaire),
- l'assurance accident des élèves.

Les élèves de Belmont bénéficient de services offerts à Pully soit :

- la bibliothèque des jeunes et vidéothèque « La Bouquinerie »; ouverte 24 heures par semaine, elle organise des visites au profit des classes à la demande des enseignants. Elle compte 24'853 volumes ainsi que 2'814 fascicules dont 1'303 nouveaux titres. Au cours de l'année 2003, 79'529 livres ont été prêtés, soit une moyenne journalière sur l'année de 386.
- «Carrefour chansons » (qui a eu lieu les 14, 15 et 16 mai) et diverses animations musicales, des spectacles de théâtre, etc.
- des ateliers à l'extérieur et particuliers (semaine du goût, ateliers nature, etc.)
- de la fréquentation régulière de la piscine couverte.

Personnel enseignant

Pas de changement en ce qui concerne Belmont.

Effectifs

L'établissement primaire intercommunal accueille 1127 élèves répartis dans 61 classes.

Les effectifs d'enfants au Collège de Belmont sont en augmentation constante, soit 184 en 2003. A la rentrée d'août 2003, les élèves de Belmont étaient répartis comme suit :

- 4 classes enfantine (1 et 2)
- 3 classes 1 P et 2 P
- 3 classes 3 P et 4 P

Par conséquent, une salle de classe a dû être aménagée et complétée.

Activités locales

Au cours de l'année 2003, deux camps verts ont été organisés dans le Nord vaudois pour les classes 3P et 4P sous la responsabilité de Mme A. Moret et M. M. Magnin.

Le 1^{er} juillet, les parents ont été invités au traditionnel pique-nique de clôture de l'année scolaire préparé par les enseignants et les membres locaux de la Commission scolaire. Je tiens à remercier chaleureusement les organisateurs de cette journée.

Dans le cadre des activités de l'établissement scolaire primaire, un spectacle a été offert à nos enfants à l'Octogone en décembre 2003.

Les enfants des classes enfantines ont, comme d'habitude, participé au Noël du club des aînés le 18 décembre; le soir, ils ont offert un spectacle aux parents à la Grande salle.

Le 22 décembre, la fête de Noël, organisée dans les classes (1P, 2P, 3P et 4P) du collège, a accueilli un nombreux public.

Merci aux enseignants et à la Commission scolaire, notamment à Mme M. Gabella, d'avoir pris en charge l'organisation de cette soirée.

Service de santé

Mme M. Halter est en charge du suivi de santé de nos enfants à raison de 10 % de son temps. Le service de santé propose, depuis cette année, une rencontre avec l'infirmière scolaire à chaque parent avec leur enfant en deuxième enfantine.

Le service dentaire scolaire organise un dépistage annuel pour tous les enfants.

Service PPLS

(Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Depuis la rentrée d'août 2003, le service psychopédagogique a été repris par le canton dans le cadre d'EtaCom. Ce service, assuré par Mmes C. Meister-Lavanchy et M. Hernandez-Bauler pour le primaire, a :

- examiné 78 enfants et effectué 264 séances d'examens psychologiques et suivis individuels,
- reçu 168 parents pour des entretiens et
- effectué de nombreux entretiens avec les enseignants, les collaborateurs du service et les médecins.

Unité d'accueil pour écoliers (UAPE)

Conformément au préavis 12/2002, les travaux d'aménagement de l'UAPE se sont déroulés en début d'année. Ce préavis se boucle avec des dépenses pour Fr. 226'044.10 contre Fr. 250'000.- budgétisés. Par sa lettre du 10 juillet 2003, le SPJ nous informait qu'il acceptait de verser à la commune une subvention de démarrage de Fr. 72'000.-. Ce montant a été comptabilisé comme amortissement de l'investissement consenti.

Notre UAPE est une unité d'accueil à ouverture élargie puisqu'elle offre la possibilité de prendre des repas (le repas de midi est fourni par un traiteur) et qu'elle accueille les enfants le matin, à midi et l'après-midi. Elle est placée sous l'autorité de la Municipalité.



Comme responsable de l'UAPE, la Municipalité a porté son choix sur Mme R. Ben Fadhilah après désistement de la personne pressentie. Elle n'a pas eu à le regretter car Mme Ben Fadhilah s'est révélée être une collaboratrice inventive et très attentive au bien-être des enfants.

Le 3 mars 2003, l'UAPE accueillait ses premiers élèves à midi dans une salle du collège puis, dès la fin des travaux après les vacances de Pâques, dans le local aménagé.

Le 13 mars, une réunion avec les parents permettait de nouer des contacts avec nos éducatrices. Le 21 mai, la journée « portes ouvertes » a vu défiler de nombreux intéressés.

En juillet 2003, des entretiens ont été organisés par Mme Ben Fadhilah avec chaque famille afin d'assurer un bon fonctionnement de la rentrée.

A la rentrée d'août, une augmentation réjouissante de la fréquentation de l'UAPE nous permettait d'engager une éducatrice adjointe en la personne de Mme A.-C. Blanc et d'élargir les heures d'ouverture de la façon suivante :

- lundi de 07h00 à 18h00
- mardi de 11h30 à 18h00
- jeudi de 07h00 à 18h00
- vendredi de 07h00 à 15h00

Tout au long de cette première année de vie de l'UAPE, les éducatrices ont développé un mode de fonctionnement visant l'autonomie de l'enfant notamment autour du repas : gestion des quantités servies, partage, tenue à table, recherche d'un équilibre entre les règles incontournables de la vie en groupe et le respect du rythme de l'individu. Des repas équilibrés et variés ont été livrés par le traiteur Jacky Barreau (qui bénéficie du label « fourchette verte »). Les enfants apprécient sa cuisine qui les fait voyager et éveille leurs palais grâce à une recherche constante de nouvelles saveurs



Diverses activités sont proposées par les éducatrices :

- peinture (sur verre, sur toile, papier)
- papier collé – papier mâché
- terre glaise
- pâte à sel
- création de bijoux
- maquillage
- cuisine (deux fois des repas ont été préparés avec les enfants)
- jardinage
- films
- bibliothèque
- ateliers libres.

Le climat favorise diverses formes de jeux, en priorité, surtout chez les plus petits le jeu libre, les jeux symboliques. Les jeux de sociétés et les jeux en plein air sont bien sûr très présents aussi.

Sur l'ensemble de l'année 2003, l'UAPE a accueilli :

	Nbre	Nbre
· moins de 7 ans	18	
· de 7 à 10 ans	7	
· 1 jour par semaine		9
· 2 jours par semaine		7
· 3 jours par semaine		3
· 4 jours par semaine		4

Le taux de fréquentation moyen a été de 4.48 enfants le matin, 6.97 enfants à midi et 4.45 enfants l'après-midi.

La Confédération a également accepté de subventionner durant trois ans notre UAPE conformément à la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en février 2003. Le montant de la subvention pour 2003 n'est pas encore connu; cette subvention servie durant trois ans sera comptabilisée dans les comptes 2004, 2005 et 2006

Transports scolaires

Les transports internes de ramassage scolaire sont gérés par Mme Dorthe.

Le service de bus, assuré sur les hauts du territoire de la commune, est toujours utilisé à sa pleine capacité. M. et Mme Bornand transportent nos enfants avec un nouveau véhicule depuis la rentrée d'août; ce bus est conforme en tous points aux conditions de sécurité et les enfants sont assis dans le sens de la marche.

La subvention cantonale pour les transports d'enfants habitant à plus de 2.5 km n'est plus versée par le canton, l'entier de ce service est donc désormais à charge des comptes communaux.

Pour les transports liés aux activités de l'école, le bus est sollicité lorsque les déplacements concernent des classes individuelles, les transports de plusieurs classes doivent être sous-traités aux TL, soit dans le cadre des transports publics horaire, soit par transports publics spéciaux. En 2003, en raison du rattachement à l'établissement de Pully, des dépenses supplémentaires ont dû être consenties à ce titre.



Écoles secondaires

Direction

Le directeur, M. J.-M. Corbaz, assume la responsabilité de l'établissement en collaboration avec quatre doyens, avec qui il forme le Conseil de direction. Professeurs déchargés d'une partie de leur enseignement, les doyens sont responsables de diverses tâches administratives et pédagogiques. Ils sont également le relais immédiat avec le « terrain », fonction essentielle, vu l'importance de l'établissement. 130 enseignants y sont actifs. Le 11 avril 2003, nous avons eu le plaisir d'être invités à l'inauguration du collège des Alpes de Pully.

Effectifs

L'Etablissement secondaire de Pully a reçu 1183 élèves, dont 173 de Belmont, répartis dans 62 classes de la manière suivante :

· cycle de transition	32%
· voie secondaire à options	23%
· voie secondaire générale	10%
· voie secondaire de baccalauréat	35%

Les nombres d'élèves dans les options spécifiques de la voie secondaire de baccalauréat (VSB) en 7^e, 8^e et 9^e années sont les suivants :

	Nbre d'élèves
· option spécifique de latin	99
· option spécifique de mathématiques et physique	166
· option spécifique d'italien	47
· économie et droit	165

Activités particulières

Ces activités sont nombreuses et recouvrent :

- la prévention : visite médicale, contrôle dentaire, gymnastique posturale, éducation sexuelle par Profa, prévention routière, journée mondiale du sida, réflexion sur les dépendances, passage de la brigade des mineurs à propos de la délinquance juvénile (visite du train CFF « fair-play » du 29 septembre au 3 octobre);
- le sport : nombreux sports facultatifs (football, gymnastique aux agrès, hip-hop, athlétisme, natation synchro, jogging, handball, natation, badminton, volley-ball, basket-ball, uni hockey, self-défense) journées sportives locales, vaudoises et nationale.

L'établissement a participé à plusieurs compétitions scolaires (basket-ball, volley-ball, handball, natation, athlétisme), notamment à une Journée suisse le 9 juin avec des résultats excellents. Les incertitudes liées à EtaCom touchent également le sport scolaire facultatif dont l'avenir n'est pas encore assuré;

- divers cours particuliers dont la dactylographie (8 participants);
- la culture : cours facultatifs atelier-chanson (66 participants), orchestre (14 participants), divers spectacles, animation théâtrale;
- les semaines hors-cadre : camps et voyages habituels, échanges linguistiques;
- divers : vente de timbres Pro Juventute, expositions, vidéo et ateliers sur les « Droits de l'enfant ».

Afin que la vie scolaire des écoliers ne se limite pas à la seule fréquentation des cours obligatoires, il existe depuis plusieurs années déjà une tâche d'animation attribuée à un enseignant : la participation. Elle vise à impliquer les élèves dans la vie du collège. Concrètement, elle les incite à proposer, organiser et à participer à diverses activités votées par l'assemblée des délégués de chaque classe.

Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Pully et Lavaux

Depuis 2002, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle (OROSP) a passé sous le financement du canton et dépend du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), les communes n'étant plus en charge que du mobilier. Le personnel a été cantonalisé au 1^{er} janvier 2004 conformément au processus EtaCom.

Ecole de musique de Pully (EMP)

L'école de musique de Pully accueille nombre d'enfants de notre commune. Elle est dirigée par un comité présidé par M. Pierre Gorjat. Votre municipal des écoles de Belmont en est membre.

La direction de l'EMP est assurée par M. Michel Veillon, elle reçoit 51 élèves de Belmont en forte augmentation (2002 : 39 élèves).

Vu le nombre élevé d'élèves, l'EMP n'a attribué que des cours de 25 minutes aux nouveaux inscrits.

Deux classes se tiennent à Belmont; une classe d'initiation musicale et une classe de flûte à bec. Le cours de flûte à bec, créé à Belmont il y a une année, continue d'attirer de nouveaux élèves; il en résulte une forte augmentation des subventions accordées par la commune.

L'EMP a fait un gros effort de communication par des affichages dans les magasins et écoles de la Commune de Pully, ainsi que par des informations dans le journal « Le Régional », ce qui explique aussi les demandes d'inscriptions nombreuses venant des régions périphériques.

Les instruments les plus joués sont toujours le piano, puis la guitare, suivis de la flûte à bec et de la batterie. On peut constater avec satisfaction une nouvelle hausse de fréquentation des cours de solfège, grâce au travail efficace du professeur. De nouveaux élèves rejoignent chaque année les classes de harpe et de violoncelle et nous pouvons noter un recrutement intéressant dans les classes de violon, de saxophone et surtout de flûte traversière.

2003 a été marquée par une absence prolongée de Mme Vaney, secrétaire. Pendant une période transitoire, elle a été remplacée par Mme Senn à 50 %.

Pour pallier cette nouvelle absence, l'EMP, en collaboration avec le service du personnel de la Commune de Pully, a décidé de mettre au concours la place de secrétaire comptable à mi-temps. Parmi les 150 dossiers étudiés, le choix s'est finalement porté sur Mme Christiane Zinniker, qui a pu commencer son travail dans le courant du mois d'août.

Depuis l'engagement de Mme Zinniker, qui fait partie du personnel communal, le salaire du secrétariat est assumé par la commune à raison de 50% pour Mme Zinniker et de 20 % pour Mme Senn, qui reste disponible l'après-midi pour répondre au téléphone et assumer diverses tâches de secrétariat.

La situation financière de l'EMP fait apparaître un bénéfice de Fr. 24'442.- (budget perte de Fr. 10'000.-). Subvention accordée par la Commune de Belmont Fr. 34'450.- (contre Fr. 24'050.- budgétisés).

Depuis le début de l'année, le site Internet de l'école a été ouvert sous le nom : www.empully.ch. Il donne des informations sur l'EMP et permet aux internautes de télécharger des fiches d'inscriptions ou des règlements.

Le secrétariat s'est installé depuis la fin 2002 à l'antenne de la Clergère, où l'accueil des parents, des professeurs ou des élèves est beaucoup plus aisé. Cette localisation permet aussi à Mme Senn de partager son temps entre la commune et l'EMP. La part principale du travail administratif est effectuée par Mme Zinniker, secrétaire comptable. Du point de vue informatique, l'ordinateur de l'école est connecté au réseau communal, ce qui est pratique pour les communications et la gestion comptable, en cas de problèmes ou de pannes.



TEMPLE ET CULTES

Ce dicastère a aussi été marqué au cours de l'année 2003 par des changements fondamentaux. En effet, suite à la réorganisation des paroisses protestantes et à l'application de la nouvelle loi sur l'Eglise réformée du canton de Vaud (EERV), une nouvelle convention est entrée en force à partir de janvier 2003 avec Lutry pour la paroisse protestante et Lausanne pour la paroisse catholique.

Les nouvelles conventions sont basées sur le principe de l'égalité de traitement entre les deux religions, ce qui signifie que les bases de répartition des coûts sont désormais les mêmes (nombre de paroissiens) et les coûts supportés par les communes ont été redéfinis.

Paroisse protestante

Convention

Jusqu'au 31 décembre 2002, les frais ont été répartis pour 60 % à la charge de la Commune de Belmont et 40 % à la charge de la Commune de Lutry.

Cette clé de répartition tenait compte du fait qu'une partie des paroissiens de Belmont habitait dans les hauts de la Commune de Lutry. Les coûts partagés étaient recensés de manière large, ils comprenaient également l'entretien des immeubles et des orgues.

La convention du 24 janvier 1983 a été remplacée par une nouvelle convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2003. La participation des communes pour les frais liés au culte sera dès lors calculée en fonction de la population protestante des deux communes. Les frais partagés seront dès lors les frais d'entretien courant d'église et les frais de culte (y compris les traitements et charges sociales des « musiciens d'église »). En revanche, les traitements et charges sociales des concierges, les frais de location de locaux annexes, les travaux d'entretien des bâtiments et locaux, des orgues et du mobilier, ainsi que les subventions sont à charge des propriétaires ou des communes respectives. La Commune de Lutry fonctionne comme commune-boursière pour les frais communs.

Temple

L'entretien du temple en 2003 est habituel, il n'a pas donné lieu à des travaux particuliers sauf le remplacement de tuiles sur le toit suite à un orage.



Vaisselle liturgique

Une réfection approfondie d'une coupe de communion, qui s'est révélée être un objet unique dans le canton, a été effectuée par un spécialiste. Un étudiant en histoire de l'art a eu l'occasion de présenter un mémoire détaillé, prochainement consultable, à propos de cet objet. Cette coupe est conservée soigneusement dans les archives communales et utilisée à des occasions festives par la Paroisse (voir photo sur couverture du rapport).

Conseil de paroisse

Le Conseil de Paroisse est présidé par M. Philippe Favre, la trésorière, Mme Marie-Christine Janin, est également une habitante de Belmont. Le Conseil de paroisse est composé de 11 membres dont 5 de Belmont. Votre municipalité a participé à plusieurs réunions avec le Conseil de paroisse ainsi qu'aux assemblées générales de la Paroisse.

Pasteurs

Un nouveau ministre de la Paroisse Belmont-Lutry a été élu en la personne de Mme Claire Clivaz. Toutefois, comme Mme Clivaz prépare un doctorat, ce qui l'a amenée à effectuer un stage à l'étranger, une période de transition a dû être prévue pour 2003/2004.

Notre Pasteur, M. Georges Kobi a pris une retraite anticipée dès l'été 2003. Son départ a été très regretté, pondéré par l'engagement exceptionnel de pasteurs retraités, MM. Curchod, Zweifel et Perrin, qui ont pris leur tâche avec une énergie et un dévouement remarquables.

Le flambeau sera repris dès l'été 2004, par un nouveau pasteur M. J.-B. Lipp qui a été élu le 6 juillet.

Animations

Notre Paroisse se manifeste par une grande activité. Relevons le culte à la ferme de la Coulette en été qui rencontre toujours un franc succès. Merci aux familles Favre dont la qualité d'accueil est remarquable.

Situation financière

Les comptes sont équilibrés pour 2003 (le budget prévoyait une perte de 9'000.-) et les travaux effectués à la maison de paroisse (env. 20'000.-) ont pu être autofinancés. Merci à M. M. Massonnet qui a fortement contribué au pilotage et à l'exécution de ces travaux (réfection, cuisine, aménagement d'un bureau pour le pasteur, chauffage, mise en séparatif) à titre bénévole.

Concerts de Belmont

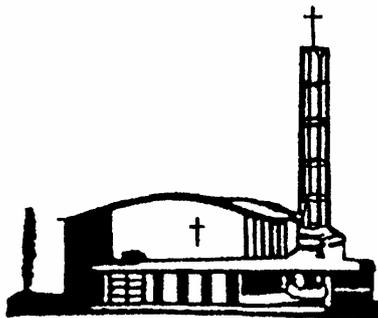
Sous la présidence de Mmes Brigitte Buxtorf et Christine Soerensen, musiciennes connues et enseignantes au Conservatoire de Lausanne, trois concerts ont pu être organisés en l'Eglise de Belmont.

Les programmes élaborés visent un bon niveau de qualité par l'invitation d'artistes de renom et tendent à favoriser de jeunes artistes talentueux.

Paroisse catholique

Eglise Saint-Nicolas de Flüe

Notre commune fait partie de la Paroisse de l'Eglise St-Nicolas de Flüe à Chailly.



Convention

Jusqu'à la fin de 2002, la participation aux frais de culte de la Paroisse catholique était calculée en proportion des frais de culte protestants. Cette convention est devenue caduque au 31 décembre 2002. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2003 une nouvelle convention est entrée en vigueur. La participation de la Commune de Belmont est dès lors versée à la Ville de Lausanne qui fonctionne comme commune-boursière. Les frais pris en charge ont été définis de manière similaire à ceux qui sont pris en charge dans le cadre des paroisses protestantes, pour Belmont, cela entraîne une diminution assez importante de sa participation.

Organisation

Le Conseil de Paroisse est présidé par M. Patrice Droz, M. Etienne Marclay étant vice-président. M. l'abbé Hervé Mas est le curé de cette Paroisse.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Comme par le passé notre commune participe aux frais d'entretien et de culte de la paroisse de langue allemande avec différentes communes de l'agglomération lausannoise.

SÉCURITÉ

Police

Régionalisation de la police

Le projet cantonal « Police 2000 » est placé sous la responsabilité de M. Froidevaux. Le processus est mené avec des expériences pilote qui se déroulent sur la Riviera et à Echallens. Les polices régionales, qui pourront être constituées de manière décentralisée, devront comprendre au moins 20 policiers. En l'absence de rattachement régional, la Police cantonale assurera le service de proximité contre paiement, à des conditions pratiques et financières qui ne sont pas encore définies.

Personnel

Notre police est toujours assurée par le sergent-major A. Grand et le brigadier P. Reverchon. Les tâches, liées à la fonction de responsable des ressources humaines qu'assume également M. A. Grand, ont tendance à prendre de l'ampleur.

Véhicule

Le bus de la police était « trop âgé » et demandait des réparations très importantes pour passer l'expertise; il a été remplacé le 23 juin par un nouveau véhicule.



Interventions et amendes d'ordre

Elles sont toujours aussi variées, leur nombre est stable mais leur traitement nécessite plus de temps car les contrevenants sont de plus en plus à contester les constats.

Parmi les interventions en augmentation, relevons les dommages à la propriété, les interventions relatives aux chiens errants et les interventions en relation avec des chantiers (propreté de la chaussée, brûlage de déchets de chantiers, stationnement).

La politique, engagée depuis plusieurs années, de mettre l'accent sur la prévention plutôt que la répression a été maintenue. Toutefois les cas de récidive, assez nombreux, sont traités avec fermeté. On constate malheureusement que les contrevenants se rebiffent de plus en plus souvent et adoptent des comportements inacceptables envers nos policiers.

Les amendes sont à nouveau en légère augmentation (124 contre 115 en 2002). Ceci est dû partiellement aux patrouilles hebdomadaires de fin de journée et le week-end, introduites depuis le début de l'année. L'accent s'est porté sur les fautes de circulation (19% contre 9% en 2002).

Les interventions auprès des propriétaires de chiens qui divaguent sont toujours aussi fréquentes.

Evénements particuliers :

- Fin mai / début juin : G8. Tous les congés sont annulés. Le personnel est de piquet à domicile.
- 30 juillet : intoxication au chlore engendrant l'intervention des pompiers avec la collaboration du chimiste cantonal. Deux personnes ont été transportées au CHUV pour contrôles approfondis. La maison a dû être décontaminée (Ecaravez).
- août : en raison de la sécheresse intense, l'arrosage et tous les feux ont été interdits. Même les feux d'artifice de la fête nationale ont été supprimés.
- 20 août : une pelle mécanique se retourne lors de son chargement sur une remorque. Blessé, le conducteur est transporté au CHUV par une ambulance.

Circulation

Gros dossier ! Une partie de plus en plus importante de l'activité de notre Police a été consacrée à régler des problèmes de circulation dus, en majeure partie, aux très nombreux et importants chantiers, notamment au carrefour Cure-Blessoney.

Ceci a engendré des déviations qui sont de moins en moins acceptées (comprises) par les conducteurs.

Le projet de place de rebroussement des bus TL au haut du chemin de Converney (Lutry) a fait l'objet d'un recours. A ce jour, l'affaire n'est pas terminée. De ce fait, nous avons été contraints d'élaborer rapidement une solution transitoire pour le rebroussement des bus. Celle-ci se situe sur la route cantonale, à la hauteur du N° 2 de la route des Monts-de-Lavaux. Au niveau de la circulation, cette situation donne satisfaction. Par contre, les usagers s'impatientent.

Suite à plusieurs demandes de bordiers, un projet de zones « 30 à l'heure » a été élaboré pour les quartiers du Sud-Est et du Nord de la commune. Un dossier a été transmis à la Commission cantonale de circulation (réponse positive reçue début 2004).

En raison du chantier STAP Mouette / Chatruffe, les ralentisseurs placés au ch. de la Cure ainsi qu'au bas du Signal ont été enlevés puis placés sur la rte d'Arnier, à la hauteur du débouché du chemin conduisant aux N^{os} 12 à 18, aussi provisoirement. Un décrochement vertical définitif est prévu à cet endroit.

Stationnement

Il n'a pas toujours été possible de satisfaire tout le monde en ce qui concerne le stationnement à cause des multiples chantiers. Malgré tout, en demeurant positif, les choses se sont assez bien déroulées moyennant quelques discussions. Il demeure, comme toujours, quelques réfractaires candidats aux fichets d'amendes d'ordre.

Même lors des manifestations à la Grande salle, nous avons toujours pu proposer une place de parc aux automobilistes, peut-être de manière plus éloignée que d'habitude. Les conducteurs se sont montrés coopératifs.

Parcomètre collectif

Toujours à cause des travaux sur le ch. de la Cure, les usagers ont nettement moins utilisé les places derrière l'église et devant l'Auberge communale. Les encaissements s'en trouvent nettement à la baisse.

L'utilisation du parking devant le Centre communal est régulière et forte. On constate qu'en règle générale, son occupation moyenne se situe entre 80 et 90%.

Nous nous rendons compte que lors de manifestations importantes, les places de parc font défaut. Le parcage en bordure de route se restreint sensiblement en fonction des constructions réalisées.

A chaque fois, nous perdons 2 à 4 places temporaires. Actuellement, nous bénéficions encore de l'autorisation d'utiliser les places de parc de l'ancien musée, mais pour combien de temps encore ?

Les infractions en matière de stationnement sont les plus nombreuses au chemin de la Cure (1/3 des infractions), route du Burenos et rue des Corbaz.

Signalisation

Cette année encore, cette tâche s'est révélée importante, quantitativement et qualitativement, pour l'organisation de déviations en particulier et la protection des chantiers.

Le chemin de Champ Pevy a été remis à sens unique, sens descendant.

De nouvelles places pour les deux roues ont été réalisées devant le mur du N° 27 de la rte des Monts-de-Lavaux (anciennement épicerie Fornerod).

D'anciens signaux, ayant perdu leur couleur ou endommagés, ont été remplacés.

Signalisation lumineuse

Quelques petits soucis ont nécessité l'intervention de spécialistes. Ces derniers "rechignent" à réparer du matériel qu'ils ne connaissent pas. Pour ces motifs, la boucle d'induction détectant la vitesse des véhicules provenant de La Croix ne fonctionne toujours pas à notre convenance malgré les mesures prises.

Police administrative

Documents d'identité

L'introduction des nouveaux passeports au 1^{er} janvier dernier a été une "gabegie" colossale de la part des fournisseurs. En effet, il y a eu des attentes dépassant huit semaines, ce qui est intolérable. Relevons que la situation s'est nettement améliorée dès fin octobre. En décembre, le délai légal de 15 jours ouvrables était enfin atteint. Précisons que ce n'est pas le canton qui est en cause mais le niveau supérieur.

Police du commerce

Rien de particulier à signaler si ce n'est l'ouverture de deux nouveaux commerces :

- vidéo-club
- Satellite Denner (18 août)

Ce dernier était attendu avec impatience par notre population. Le besoin d'un tel négoce se faisait sentir depuis plusieurs années.

Établissements publics

Au 1^{er} janvier 2003, la nouvelle LADB (loi sur les auberges et les débits de boissons) est entrée en vigueur. Les principales modifications sont les suivantes :

- les permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place (soirées de société, etc) sont de la seule compétence de la Municipalité et, sauf cas spécial d'exonération, nous encaissons Fr. 50.-/jour d'exploitation d'une buvette.
- les patentes des restaurants ou d'établissements divers sont remplacées par des **licences d'établissement**.
- la Municipalité de Belmont a renoncé (comme presque toutes les communes vaudoises) à demander une délégation de compétences. Les licences sont donc délivrées par le canton (Police cantonale du commerce).
- les habituelles taxes sont remplacées par des émoluments. Pour Belmont, un émolument annuel de surveillance ordinaire est facturé, soit Fr. 300.- par établissement.

Rôle des chiens

Le nombre de chiens enregistrés est en légère augmentation. A la fin de l'année, le chiffre s'élevait à 160 animaux.



Cimetières et inhumations

Durant l'année écoulée, 11 décès (dont 2 extérieurs) ont été enregistrés, à savoir :

· Tombe à la ligne	1
· Tombe cinéraire	0
· Columbarium	2
· Urne sur tombe à Lausanne	1
· Jardin du Souvenir à Lausanne	3
· Urne déposée au cimetière de Lutry	1
· Urne déposée au cimetière de Pully	1
· Urne déposée au cimetière de Lausanne	1
· Jardin du souvenir à Pully	1

De plus, dans le courant du mois de mars 2003, nous avons désaffecté des tombes cinéraires qui ne devaient être désaffectées qu'en 2004. Nous avons pris divers contacts avec les familles et leur avons proposé le dépôt des cendres dans le columbarium ou une concession. Affaire close.

Taxis

Depuis que le Service intercommunal des taxis existe, soit depuis 1964, Belmont fait partie des communes signataires de la convention. Un avenant de 1971 précise les zones tarifaires, Belmont n'est pas en zone urbaine et ne bénéficie donc pas des avantages qui touchent les autres communes membres.

Cette convention a pour but de réglementer le service des taxis dans la région et de contribuer à arbitrer les nombreux conflits qui interviennent. Les taxis sont répartis en trois catégories. Les taxis A qui ont la possibilité de stationner sur des places réservées et assument diverses obligations. 264 concessions de taxis A, dont 116 appartenant à des compagnies ont été délivrées. Les taxis B n'ont pas les mêmes obligations et ne peuvent pas stationner sur les places réservées. 85 concessions B ont été octroyées à des chauffeurs indépendants.

Une association a été créée par les communes membres, sauf Belmont. Notre décision de rattachement est conditionnée par l'inclusion de notre commune dans le périmètre tarifaire.

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)



Organisation

La Commission du feu est composée du Municipal, du commandant C.-A. Moret, du Fourrier L. Reigner, de MM. Marc-Etienne Favre et Christian Sturny. M. P. Bovet, membre avec voix consultative, a démissionné en cours de l'année 2003.

État-major

L'Etat-Major s'est réuni à 12 reprises pour organiser le fonctionnement du corps et de la plate-forme. La commission du feu a auditionné les membres de l'Etat-Major et les officiers le 24 mars 2003.

Le Plt Y. Tornare a pris ses fonctions de remplaçant du commandant et adjudant du Corps au 1^{er} janvier 2003.

Le Sgtn Frédéric Bovey a pris ses fonctions de responsable du matériel au 1^{er} janvier 2003. Je tiens à remercier ces deux collaborateurs pour avoir pris à cœur leurs nouvelles fonctions.

Effectifs

Après plusieurs départ du corps, (pour raisons d'âge, professionnelles ou/et déménagement) et un recrutement fructueux, l'effectif du corps sera pour 2004 de 43 personnes dont 4 dames et demoiselles et inclus les 4 personnes des Monts-de-Pully. S'y ajoutent six pompiers de jour issus du personnel communal.

Lors du dernier exercice 2003, le commandant a eu le plaisir de nommer le Cpl Sandra Brughera au grade de Sergent, le Cpl Pascal Renaudin au grade de Sergent, l'App. Didier Vaney au grade de Caporal et le Sap. Sylvain Volbert au grade d'appointé.

Recrutement

Nous avons organisé la soirée d'information le 12 novembre. Six personnes ont désiré incorporer le corps des sapeurs pompiers à partir du 1^{er} janvier 2003. Je tiens à relever que M. Dominique Gamboni nous a rejoint après 5 ans de congé « municipal ».

Instruction

Pour l'année 2003, l'Etat major a décidé de modifier l'organisation de l'instruction. Les exercices de compagnie et DPS (Détachement de 1^{er} secours – Belmont, Lutry, Paudex, Pully) ont été organisés ensemble. Les cours de cadres ont passé de 5 à 3, ceci dans le but de soulager les cadres et de donner la même instruction à tous les membres du SDIS. Le corps reste partagé en deux sections; ceci permet de préparer des exercices de taille réelle.

Trois exercices en commun ont été organisés avec Pully, Lutry et Paudex en faisant participer les sections à tour de rôle.

Les thèmes suivants ont été exercés :

Petits moyens : tronçonneuse, tire-fort, coussin de levage

- transmissions radios
- aspirateurs et pompes
- protection avec présentation de la caisse polyval
- échelle à 3 plans avec appuis
- nœuds de sauvetage
- évacuation du bétail et contrôle de fourrage
- motopompe 1 et 2
- extinction et sauvetage.

C'est au total 721 heures réparties entre l'instruction et la formation en 2003.

Interventions

En 2003, le SDIS est intervenu à 47 reprises sur le territoire communal et sur les communes de Pully et Lutry pour un total de 400 heures d'intervention, soit pour :

- | | |
|------------------------|----|
| · feux | 7 |
| · alarmes automatiques | 4 |
| · éléments naturels | 8 |
| · inondations | 11 |
| · aide au portage | 1 |
| · guêpes | 5 |
| · autres | 11 |

La sécheresse de l'année 2003 nous a posé quelques soucis : l'alimentation en eau et le risque d'incendie. En collaboration avec la Municipalité, les feux ont été interdits sur le territoire communal.

Il est à relever que les vents violents des 26 juin et 29 août ont provoqué beaucoup de dégâts chez les privés et dans nos forêts.

Autres activités du Corps

L'année 2003 a été jalonnée par de nombreuses activités particulières. Relevons notamment les suivantes :

- les officiers et sous-officiers supérieurs ont participé au cours tactique à Pully le 22 mars; les thèmes suivants ont été présentés : chaufferie à copeaux et danger de l'électricité.
- Le 26 avril 2003, le SDIS de Château-d'Oex a organisé le concours cantonal, où plus de 600 participants ont pris part aux différentes disciplines. Le Cpl. S. Brughera a dirigé avec succès l'équipe motopompe en catégorie C, et l'équipe a remarquablement remporté la 5^{ème} place. Le Plt Y. Tornare a participé au gymkhana et s'est particulièrement distingué en remportant la 8^{ème} place sur plus de 30 candidats. Merci à tous ces volontaires.
- Le vendredi 9 mai s'est déroulé le repas du DPS au local du feu avec peu de participation des autres corps.
- Les 16, 17 et 18 mai, le SDIS a assuré la sécurité et renforcé la police municipale pour le parcage lors du giron des musiques de Lavaux.
- A la demande de l'ECA, du 28 mai au 3 juin, un service de piquet de 10 personnes a été mis sur pied. La mission première était d'assurer la sécurité de la plate-forme Est Lausannoise. Les SDIS de Lutry et Pully étaient prévus en renfort du SSI de Lausanne sur le site du G8. Il n'y a eu heureusement aucune intervention pendant le G8. Il a été profité de ces 6 jours, pour améliorer le local en construisant un carnotzet convivial et chaleureux, qui permettra une détente appréciable après les exercices et interventions difficiles.
- Le 22 juin, a eu lieu la broche du corps réunissant les conjoints et les enfants. Pour la deuxième fois cette manifestation était jumelée avec l'amicale de la pompe.
- Les 7 et 28 juillet, une instruction aux moniteurs et aux enfants de la colonie des Monts de Pully a été donnée.
- Le 1^{er} août le SDIS a organisé la fête nationale sur la place de Chatruffe. Simultanément il a assuré la sécurité et des patrouilles sur le territoire communal et les Monts - de – Pully et a également renforcé la police pour le parcage. Cette fête s'est prolongée par un bal et un tir au tuyau le 2 août réunissant les corps des sapeurs pompiers et les sociétés de jeunesse des communes voisines.

- Le 31 août, le SDIS a assuré, en collaboration avec la police et les Samaritains de Belmont, la sécurité et le parage durant la course de caisses à savon.
- Le SDIS a aussi participé au concours de la société de sauvetage à Lutry où il a remporté le 1^{er} prix et au tir de clôture des Armes de guerre.
- Pendant la durée du marché villageois, les 12 et 13 septembre 2003, le SDIS a assuré la sécurité de la course pédestre organisée par les cancoires sportifs, et renforcé la police pour le parage.
- En outre, le SDIS de Belmont a renforcé le SDIS de Pully lors de plusieurs manifestations sportives : course à travers Pully, concert au refuge des 4 Vents, Marathon de Lausanne.

Chauffeurs

Les chauffeurs machinistes ont effectué 85 heures de conduite et de maniement des divers engins à moteur. Le Lt Laurent Bovet responsable des chauffeurs ayant donné sa démission, il s'agira de lui trouver un remplaçant dès le début 2004.

Pompiers de jour

Une journée de formation pour le personnel communal a été organisée le 5 mars 2003. Les thèmes travaillés pendant cette journée ont été le tonne pompe, l'extinction et le sauvetage.

Service technique

Le Plt François Bovey a consulté 28 mises à l'enquête; les remarques ont été transmises au bureau technique. Il a aussi informé les instances nécessaires pour chaque fermeture de route. Il a organisé la sécurité de toutes les manifestations où le SDIS a été engagé en 2003.

Service du matériel

Le Sgtn Frédéric Bovey a pris ses nouvelles responsabilités à cœur. Durant l'année 2003, il a entretenu tout le matériel du SDIS. Il a effectué des petites réparations, remplacé le matériel défectueux.

Il a effectué plusieurs transformations dans les véhicules afin de placer le matériel acquis par la commune et fournis par l'ECA (radio, portable, ventilateur à pression positive, hotte à tuyaux, lance, et petit matériel).

Véhicules

Le tonne pompe a été cédé à l'ECA contre les frais de remise en état.

Après une semaine au garage et deux semaines à la carrosserie, il nous est revenu pratiquement neuf et expertisé du jour.

Le véhicule Iveco a eu droit à un grand service.

Locaux

A l'occasion du service de piquet pendant le G8, le SDIS a entrepris un nettoyage et un aménagement du local.

KESO 2000 (passe)

Durant l'année 2003 deux cylindres supplémentaires ont été fixés dans le quartier d'Arnier. Les propriétaires ayant déposé une clé au SDIS seront invités à acquérir un tel système. Pour les bâtiments communaux, les cylindres seront fixé et mis en service durant le premier semestre 2004.

Collaboration intercommunale

Plate-forme

La collaboration au niveau des interventions est en vigueur depuis le 15 mars 2001.

Nous avons partagé 3 exercices en commun avec les SDIS de Pully, Lutry et Paudex. La collaboration entre les 4 SDIS à permis d'apprendre beaucoup des autres et cette expérience de collaboration est fructueuse.

ECAFORM (formation)

Durant l'année 2003, 16 personnes ont suivi des cours cantonaux de formation continue pour un total de 42 journées. Les thèmes ont été les suivants :

- protection respiratoire,
- sous-officier,
- feu de cheminée,
- hydraulique de base et tuyau,
- journée technique CDT,
- journée DPS,
- entretien matériel et équipement,
- transmission aide à l'intervention,
- travaux administratifs,
- formation de base recrue,
- véhicules à carburant alternatif,
- installations techniques,
- ascenseurs et monte-charges.

Conclusion

L'engagement du corps et la motivation de chacun des membres du SDIS, le sérieux avec lequel les personnes effectuent les missions qui leur sont confiées, font plaisir. Le niveau de l'instruction est bon, la rapidité et la participation aux alarmes en 2003 ont été excellentes.

Je tiens à remercier les membres de l'EM ainsi que tous les membres du corps, et plus particulièrement son commandant M. C.-A. Moret pour sa disponibilité et le sérieux avec lequel il assume sa tâche.



Protection civile

Introduction

Pour la sixième année d'activité de l'ORPCi Pully-Paudex-Belmont, le programme des cours se distingue par la mobilisation importante pour le G8. D'autres exercices détaillés sous la rubrique « exercices régionaux », et le transfert des effectifs pour la nouvelle réglementation ont marqué l'année 2003.

Autorités

Le Comité directeur est composé notamment de Mme Maria-Chrystina Cuendet, municipale de Pully, M. Jean-Claude Perret-Gentil, municipal de Belmont et M. Claude Quartier, nouveau municipal de Paudex. Le Comité directeur s'est réuni à six reprises et a étudié, suite aux votations du 18 mai passé (loi sur la protection de la population), la nouvelle réglementation qui a engendré un très gros travail de restructuration de toute la PC, tant en ce qui concerne les effectifs réduits à la baisse, que leurs nouvelles attributions. Il s'est penché également sur la proposition cantonale de la restitution partielle du Fonds des communes, visant à réduire les coûts engendrés par la PC à charge des communes, ainsi que sur l'attribution de ce Fonds.

La Commission régionale, composée de 6 membres (2 délégués du conseil communal de chaque commune), a tenu 2 séances pour étudier le budget et approuver les comptes 2002.

Personnel permanent

Un chef régional, deux suppléants chef régional à plein temps, une cheffe de l'office régional (80%) et une secrétaire assistante (20%), exécutent l'ensemble des tâches de gestion protection civile pour les trois communes. Depuis le 1^{er} janvier 2003, l'ensemble du personnel de l'ORPCi est sous contrat de droit public, selon le nouveau règlement du personnel de la Commune de Pully.

Formation

L'ensemble des professionnels a suivi des cours informatiques sur des logiciels spécifiques dispensés par le Canton.

Le commandant et son suppléant P. Miche, ainsi que les différents chefs de service, ont suivi, durant 3 jours, le cours de conduite d'EM au centre fédéral à Schwarzenburg conformément au plan de formation commencé il y a 5 ans, selon la base des directives fédérales et cantonales.

Effectifs

L'effectif est composé de 21 chefs de service; 6 démissions ont été enregistrées pour la fin de l'année, notamment celle de M. P. Fardel, chef de quartier interurbain de Belmont, qui a totalisé 81 jours de service, de 1983 à ce jour.

Aucune promotion, actuellement, en raison de la mise en place de la nouvelle structure 2004.

L'effectif réel de l'ORPC se répartit comme suit :

· La Formation d'Intervention Régionale (FIR) avec PAGER MSP dans l'heure	49
· La Formation d'Appui Régionale (FAR) alarmée par téléphone MSP dans les 6 heures	222
· Réserve active composée de miliciens formés de 28 à 40 ans	178
· Réserve (non formé)	249

Total **698**

· Exemptions, libérés, quittés, et autres	802
---	-----

Total de l'effectif dans le fichier de l'office 1500

Répartition des miliciens FIR et FAR dans les services :

· Services EM (15 Rens, 20 TRM, 9 AC et 5 prof)	49
· Service Assistance	73
· Service PBC	4
· Service Sauvetage	55
· Service Sanitaire	21
· Service Ravitaillement	37
· Services CMT	32

Total des miliciens instruits dans la FIR et FAR à ce jour 271

FIR (Formation d'intervention régionale)

Dans le but de disposer d'un effectif suffisant pour l'intervention, l'ORPC a, durant l'année, contacté et recruté des membres pour la FIR. Ce travail a généré 6 départs ou changements d'affectation à fin 2003 et 5 nouveaux membres FIR pour 2004.

Les membres de la FIR sont atteignables par le CTA au moyen de pagers.

Des tests et contrôles ont eu lieu plusieurs fois par an, entre autres lors de l'exercice du mois de septembre 2003.

Structure et effectifs :

· Groupe Politique	1
· Piquet	6
· Conduite	12
· Aide à la conduite/Gam	6
· Assistance	6
· Logistique	6
· Sauvetage	12
· Total	49

Instruction

Cours fédéraux (OFPC), Schwarzenburg

Cours de perfectionnement conduite EM

- 9 participants pour un total de 27 jours.

Cours cantonaux

Cours de base pour l'ensemble des services (y.c. Ecole form test) :

- 46 participants pour un total de 242 jours.

Cours au profit du canton (G8) :

- 173 participants pour un total de 519 jours.

Cours de perfectionnement pour cadres :

- 18 participants pour un total de 27 jours.

Cours régionaux

20 cours ont été organisés pour l'ensemble des services :

- 539 participants pour un total de 1110 jours.

Tous ces cours représentent un total de 785 personnes pour 1925 jours de service.

Exercices

De nombreux exercices ont ponctué l'activité 2003, notamment :

- rapport du Service ravitaillement, le 30 janvier;
- essai des sirènes, les 4 et 5 février;
- service CMT, du 17 au 21 mars;
- service sauvetage, du 19 au 23 mai;
- service assistance et sanitaire, du 23 au 27 juin;
- service sanitaire, du 24 au 25 juin;
- cours de MSP de la FIR, du 8 au 9 septembre;
- service assistance et divers « VOILE EN TETE », du 10 au 13 septembre;
- cours divers services et rapport incorporation, du 8 au 9 octobre;
- cours PBC, du 4 au 6 novembre;
- Téléthon, les 5 et 6 décembre.

Particularités

Sommet d'Evian - G8 - du 26 mai au 4 juin 2003

Conformément à la planification établie par le canton, l'Organisation de Protection Civile de Lausanne-Est a mis sur pied 173 volontaires, sur 350 appelés. Ils ont répondu aux diverses missions sur les lieux :

- du poste d'attente de la Damataire (ravitaillement de la police ferroviaire et brigade du lac),
- du PSS Mallieu (assistance et sanitaire),
- du PC de Prélaz (chauffeurs et surveillance du lac),
- mise à disposition de l'abri « En Arnier » de Belmont comme cantonnement militaire.

Un effectif de 8 miliciens a été mobilisé pour le SPAC.

Le CORPC de Lausanne-Est a été engagé du 29 mai au 2 juin comme remplaçant du Chef EM de la Zone 2 au PC de Prélaz, Lausanne. Les missions principales étaient de tenir des séances d'EM et de gérer une coordination entre les chefs de service.

Les suppléants et la cheffe d'office de Lausanne-Est, en collaboration avec les chefs de service, ont dirigé et organisé l'EM de conduite à Pully 24 heures sur 24. Après une séance d'analyse entre professionnels et chefs de services, il ressort les constats principaux suivants :

- un manque de liaison entre les différents partenaires engagés, meilleure circulation des informations;
- lacune d'effectif des responsables : pour répondre aux exigences, un effectif suffisant est à prévoir pour assurer un tournus plus confortable dans une gestion logistique si importante;
- un engagement du personnel identique sur toute la période aurait été plus adéquat en garantissant un travail continu avec une seule instruction au lieu d'une instruction toutes les huit heures.

Etat actuel des places protégées

Après avoir informatisé l'ensemble des dossiers d'abris de notre région, l'ORPC recense à fin juin 2003 :

Commune	Nbre de places	Pour nbre d'habitants	En %
Pully	17100	16459	104%
Paudex	1600	1386	115%
Belmont	2300	2674	86%

Alarmes

L'ORPC dispose de 5 sirènes fixes opérationnelles :

- une sur le centre scolaire pour Belmont,
- une sur l'administration de la Bordinette de Paudex,
- trois pour Pully, soit : une sur le Collège principal, une sur le collège de Mallieu et une sur l'EMS de Pré-Pariset.

En plus elle dispose de trois parcours avec des sirènes mobiles :

- le 1^{er} qui couvre la zone Nord de Belmont et les Monts-de-Pully;
- le 2^{ème} qui couvre la zone Rochettaz sur Pully et le sud de Belmont, vallon de la Paudèze;
- le 3^{ème} qui couvre le centre de la Commune de Paudex.

Entretien et réparation des constructions et abris

Constructions et abris publics de la région

Sous la responsabilité du suppléant technique, M. Pierre Miche, divers entretiens et réparations ont été effectués dans l'ensemble de nos constructions et abris publics. Les réservoirs d'eau de Chantemerle, Clergère et PC de CMDT sont maintenant opérationnels après avoir été révisés.

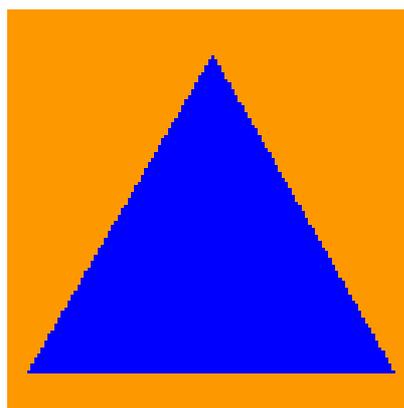
Des travaux sont actuellement en cours pour la révision du réservoir des Grands Champs de Pully.

Cette année l'ORPC a reçu du nouveau matériel, ainsi que 2 groupes électrogène avec accessoires et a établi la mise en conformité, selon directives, de six tire-câbles. Il a également reçu de nouveaux équipements et chaussures de sécurité.

Durant 3 semaines à l'occasion du G8, l'armée était stationnée à Belmont et la Clergère, ce qui a représenté 1780 nuitées.

Abris privés

M. Philippe Schmid, suppléant C ORPC, a visité avec les commissions de salubrités de notre région 27 abris, traité 19 dispenses d'abri et 14 nouveaux dossiers.



Jean-Claude PERRET-GENTIL, Municipal

SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – BÂTIMENTS COMMUNAUX - ESPACES VERTS

M. Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal (01.01.- 31.10.03)

PRÉAMBULE

Généralités

L'année 2003 a été une année un peu plus calme que la précédente. Malgré tout, les dossiers sont restés nombreux et conséquents pour certains d'entre eux. La disponibilité nécessaire, pour assurer le suivi, est toujours importante.

Un grand merci à l'ensemble du personnel communal pour son engagement et son efficacité

Bureau technique

Le bureau technique a tourné à plein régime lors de l'année 2003. Dans le but de mieux répondre à l'augmentation de travail, Mme Lenoir a accepté d'augmenter son temps de travail de 50% à 70% pour les trois derniers mois de l'année. Malheureusement, à peine cette période entamée, Mme Lenoir est tombée malade et n'avait pas repris sa place de travail au 31 décembre. Dès lors, c'est Mme Dudan et M. Warnery qui ont dû faire face à la charge de travail.

Le volume de travail généré par les travaux entrepris sur le territoire de la commune, ainsi que les nombreux dossiers liés à la police des constructions n'a pas diminué au cours de l'année, bien au contraire. Il est à relever que les locaux actuels sont trop exigus.

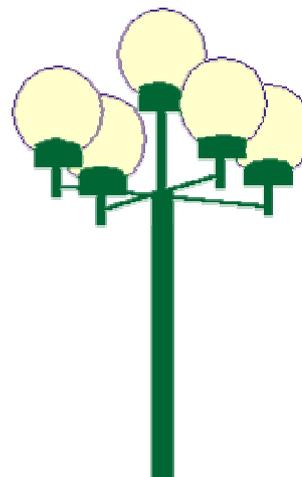
SERVICES INDUSTRIELS

Service de l'électricité

Travaux exécutés, (liste non exhaustive) :

- mise en place de nouvelles conduites au ch. de la Cure (chantier STAP-Mouette);

- mise en place d'une nouvelle distribution dans le secteur du carrefour Cure-Courtillet-Blessoney, déplacement des câbles et pose de nouvelles armoires de distribution (chantier STAP-Mouette);
- relevé des compteurs d'électricité;
- changement de 47 compteurs pour révision;
- exécution de nouvelles introductions;
- tirage d'un câble pour établir un bouclage électrique entre la rte des Monts-de-Lavaux et le ch. de la Mouette;
- mise à neuf du câble du ch. du Courtillet et pose d'une armoire de distribution;
- pose d'un éclairage public provisoire au Sentier de Ruty;
- pose de tubes de réserve sur différents chantiers;
- tirage et raccordement de 2000 mètres de câbles sur notre réseau d'électricité.



Tâches particulières :

- participation à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés;
- aide à la mise en place des conduites d'alimentation en eau potable;
- aide à la réparation de fuites d'eau sur le réseau.

Service de contrôle

Ces contrôles étaient, depuis 1956, sous la responsabilité des communes. Le 7 novembre 2001, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT). Elles sont maintenant sous la responsabilité des propriétaires.

Le retard en matière de contrôles périodiques est modique et diminue dans nos communes. Un solde plus précis pourra être donné à la fin du contrôle des bâtiments locatifs. Pour mémoire, ce retard doit être comblé d'ici fin 2006 au plus tard.

Depuis le 1^{er} juillet 2003, une seule personne assume l'entier du suivi du bureau SICEL.

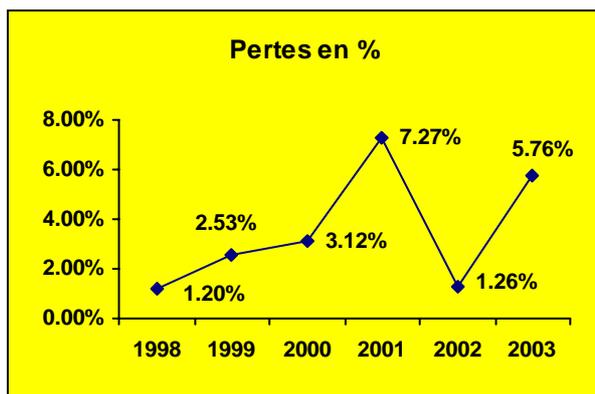
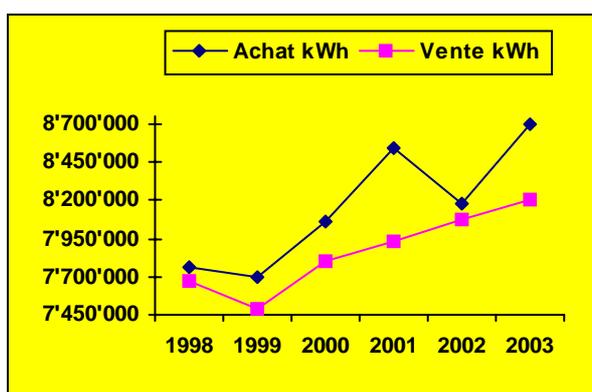
Activités du service de contrôle à Belmont en 2003 :

- 95 contrôles initiaux
- 72 contrôles périodiques
- 3 vérifications après rapport
- 11 Invitations aux propriétaires

Facturation S.I.

La facturation aux abonnés est centralisée à Pully par le biais du système informatique intercommunal. Le décompte de facturation est réalisé sur la base d'un relevé annuel des compteurs d'électricité, déduit les acomptes perçus durant l'année, calculé sur la base d'une consommation moyenne.

La consommation d'électricité est la suivante :



Libéralisation du marché de l'électricité

Durant l'exercice 2003, les réflexions ont continué, en collaboration avec les communes de Paudex et de Pully. Un accent tout particulier a été apporté à l'analyse du prix d'achat de l'électricité, ainsi qu'aux négociations qui en ont découlé avec notre fournisseur commun, les S.I. de Lausanne. Un premier accord permettra de réduire de quelques centimes le prix de vente du kWh dès 2004.

Service des eaux

M. Volbert a bouclé sa première année dans ses nouvelles fonctions. Son travail est de qualité et son implication importante. La bonne impression au sortir de la période d'essai est confirmée.

Travaux effectués au service des eaux (liste non exhaustive) :

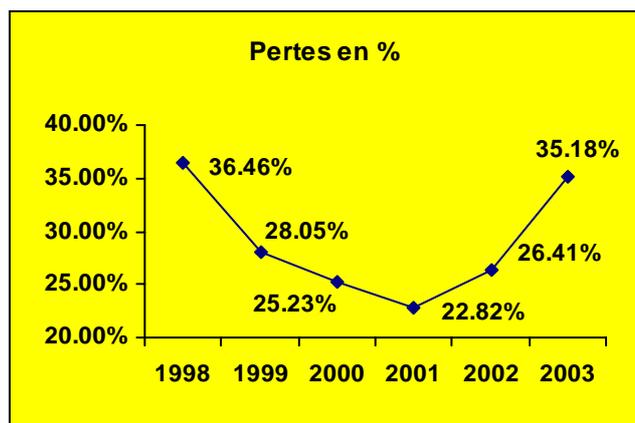
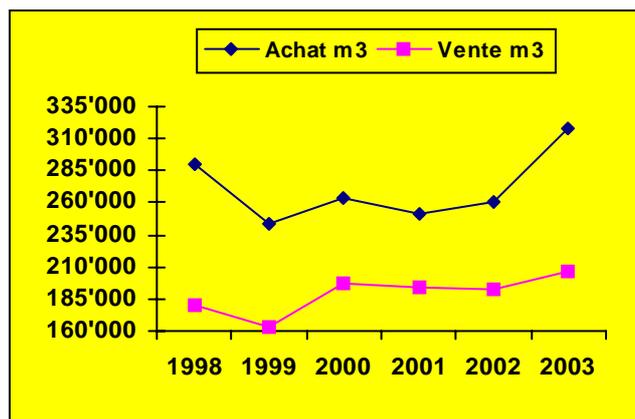
- réparation de 10 fuites sur les conduites du réseau d'eau communal;
- pose de conduites pour l'alimentation du nouveau quartier de Champ-Chamot;
- révision de 27 bornes hydrantes;
- échange de 59 compteurs d'eau;
- déplacement d'une conduite en Arnier.

Tâches particulières :

- aide au service de l'électricité pour le tirage de câbles;
- aide à la préparation des manifestations villageoises et des sociétés.



La consommation d'eau est la suivante :



Fuites

Les 2 campagnes de recherches de fuites, effectuées durant l'année par une maison spécialisée, nous ont permis d'identifier des fuites non visibles sur les conduites principales et d'informer 4 propriétaires privés d'une fuite sur leurs branchements. Nous informons les privés de ces fuites car l'eau perdue est à charge de la commune, le compteur étant situé au niveau de l'habitation. L'augmentation du pourcentage de perte est due à une fuite importante sur l'une des deux conduites ch. de la Cure, fuite difficilement repérable car située à l'endroit où les deux conduites se superposent.

Entretien

Détail des fuites réparées par nos services sur le réseau communal :

Lieux	Nbre	Remarque
Rte de la Louche	2	
Coin d'En Bas	1	
Ch. du Plan	1	
Ch. de Chatruffe	1	
Chantier STAP Mouette-Chatruffe	2	Conduite à remplacer
Signal - Ch.de Villars	1	
Rte du Burenoz	1	
Burenoz, vanne de prise	1	

Fuites avant compteur sur fonds privés, réparées par les particuliers :

Lieux	Nbre
Rte de la Cita 7	1
Mts-de-Lavaux 20	1
Champ-Pevy	1
Ch des Pralets 33 - 39	1

La recherche des fuites est une solution efficace pour limiter les pertes. Le nombre de fuites reste important et surtout le débit par fuite est en augmentation. Le remplacement des conduites les plus vétustes de notre réseau devient urgent, et reste néanmoins la seule solution rationnelle à long terme pour l'amélioration de celui-ci.

STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette

Des travaux sont en cours depuis début septembre 2002; il s'agit du renouvellement des conduites par une seule entre la STAP Mouette et le réservoir de Chatruffe. Les existantes ont été identifiées comme des conduites en très mauvais état. Cela a été démontré, de nombreuses fuites s'étant produites depuis le début des travaux.



SIGIP

Les travaux préparatoires à l'arrivée du système d'information du territoire (SIT) ont commencé en collaboration avec les communes de Pully et Paudex. Ces travaux ont porté sur l'état des données cadastrales en notre possession, les orientations à prendre par rapport à nos besoins spécifiques, la centralisation des données exploitables actuellement. Ce groupe de travail se réunit une fois par mois et son but est d'avoir un système qui réponde au mieux à nos besoins avec un environnement des plus agréable d'utilisation.

TRAVAUX PUBLICS

Domaine des Bas-Monts

Travaux

La réparation, sous garantie, des conduites d'évacuation défectueuses du refuge des Bas-Monts est terminée. Lors des travaux, quelques aménagements supplémentaires pour l'évacuation des eaux de surface ont été réalisés sur demande du service technique.



Le toboggan a fait l'objet d'une dépense supplémentaire pour sa mise en conformité définitive. Il est à relever que l'acquisition de cet objet ne nous a rien coûté.



STAP-Mouette-Chatruffe

Le chantier a repris le 20 janvier et ne s'est fermé que le 19 décembre 2003.

Durant l'année nous avons terminé le Coin d'En Bas avec la pose d'un revêtement sur toute la largeur de la chaussée. Cette façon de faire nous permet de clore le premier chapitre des travaux. En parallèle, nous avons attaqué le chemin de la Cure jusque et y compris le carrefour Cure-Courtillet-Blessoney-Signal. La partie routière est terminée à 80% sur cette portion. Les revêtements finaux ne seront posés qu'en fin de chantier.

Plusieurs séances d'information pour les riverains concernés ont eu lieu au fur et à mesure de l'avancement du chantier et chacun a pu prendre conscience des travaux et de leurs conséquences sur les raccordements en eau potable et l'épuration (mise en séparatif) des privés.

Le tronçon situé entre le haut du chemin de la Cure et le bas de la route du Signal restera dans les mémoires comme étant, depuis les nombreuses années où nos bureaux d'ingénieurs travaillent à Belmont, le plus ardu ayant été réalisé. L'absence d'informations ou l'inexactitude des plans en notre possession concernant le tracé des conduites existantes, a généré un travail supplémentaire pour les ingénieurs et les entrepreneurs, ce qui aura certainement une incidence sur le coût final des travaux.

Place du village

La réfection de la place du village s'est faite pendant la période de fermeture de l'Auberge afin de ne pas augmenter les nuisances déjà importantes. Par la même occasion, des travaux préliminaires pour la future centrale de chauffe des bâtiments communaux ont été réalisés, soit la pose de tubes sous la surface de la place ainsi que leur introduction dans les bâtiments concernés. La pose du tapis définitif se fera au courant de l'été 2004.

Chemin des Ecaravez

L'étude de l'élargissement du chemin des Ecaravez, prévu dans le plan directeur communal, a été confiée au début de l'année au bureau d'ingénieurs Bonnard & Gardel. Cette réalisation coïncidera avec la construction du quartier de Champ-Chamot. Un préavis sera soumis au conseil en 2004.

Chemin du Courtillet

Un dérangement de câble électrique est survenu en automne, plongeant le quartier du Courtillet dans le noir et annonçant des problèmes futurs à l'approche de Noël. Nous avons entrepris le remplacement de ce câble d'alimentation, la pose d'une armoire électrique et le raccordement des riverains sur la nouvelle armoire.

Coût total de ce chantier : Fr. 57'140.10

Route de la Louche tronçon inférieur 1^{ère} étape

Le préavis 03/02 est bouclé. Nous avons exécuté les travaux conformément au préavis à l'exception du revêtement final. La route ne présente pas d'encaissement (grave) et ce manque sera comblé lors de travaux futurs. Le montant total des dépenses est de Fr. 173'563.55 sur un montant préavisé de Fr. 220'000.--. Nous avons bénéficié des subventions cantonale et de L'ECA pour un montant total de Fr. 27'351.--.

Ch. de la Mouette

Lors des orages, le garage de la propriété sise à l'aval du chemin faisait les frais du ruissellement provenant de la route. Une rangée de caniveaux a été posée en limite de propriété sur domaine public pour éradiquer ce problème.

Abri bus de l'arrêt du Blessoney

(Route des Monts-de-Lavaux, Lignes 66 et 47)

Lors des orages du mois d'août et des forts coups de vent les accompagnant, l'abri bus a été arraché. Une nouvelle structure est installée et opérationnelle. Elle devrait passer l'épreuve du vent haut la main.

Place de rebroussement «tl»

Préavis 10/2001

La place de retournement a été mise à l'enquête du 7 juin au 10 juillet 2002. Le projet est toujours bloqué, un des opposants ayant introduit un second recours, cette fois auprès du Département de l'Intérieur.

Belmont attend donc toujours une liaison qui correspondra aux besoins des élèves et de la population en direction de Pully, de ses écoles, de ses commerces et de son port.

Réseau routier

Il n'y a pas eu de création de nouveau chemin ou route, sur le territoire de la commune.

Entretien des routes

Une réfection du revêtement de la route des Chaffeises, prévue en 2002, n'a pas été effectuée, l'état de la conduite d'eau passant sous cette dernière posant problème. Une étude pour sa réhabilitation sera entreprise courant 2004.

Route d'Arnier

La construction d'un 3^{ème} ralentisseur a été étudiée et mise à l'enquête publique du 17 octobre au 17 novembre. Le préavis sera présenté au Conseil début 2004.

Regards sur collecteurs

Une dizaine de regards ont été changés cette année principalement sur la route des Monts-de-Lavaux. Ceux qui le nécessitaient étaient pour la plupart déformés et « donnaient de la voix » au passage de chaque véhicule.

Entretien

Rénovation de la place du village.

Cours d'eau / entretien

Les contacts avec la Commune de Pully concernant un glissement de terrain dans le lit de la Paudèze aux abords du stand se sont poursuivis. Après études et demandes d'offres, une répartition des frais prévus s'est faite entre la Commune de Pully, les propriétaires riverains du cours d'eau et la Commune de Belmont pour ce qui concerne le lit de la rivière. Les travaux sont terminés et le coût final à notre charge est de Fr. 18'634.95.

ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Voirie

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service de voirie, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants :

- taille des haies bordant les chemins et routes communales;
- participation aux manifestations villageoises et des sociétés.

GEDREL SA

Cette société regroupe les onze communes du périmètre de gestion défini par le Canton. Elle a pour but la collecte, le tri, la valorisation, le recyclage, l'incinération et le traitement des déchets urbains. La construction de l'usine Tridel à Lausanne a démarré en été 2003. Une nouvelle option, prévoyant l'acheminement des déchets par voie ferrée souterraine depuis Sébeillon, est en cours de réalisation.

Campagne de sensibilisation

La campagne annuelle de sensibilisation de GEDREL SA a débuté l'automne dernier. Quelques 650 affiches (R4, R12 et R200) faisant la promotion du numéro gratuit (Info-Déchets) ont été disposées dans les communes du périmètre, pour une durée de trois semaines. En outre, un communiqué de presse a été diffusé.

La distribution d'un "tous ménages", tiré à 105'000 exemplaires, a également été réalisée.

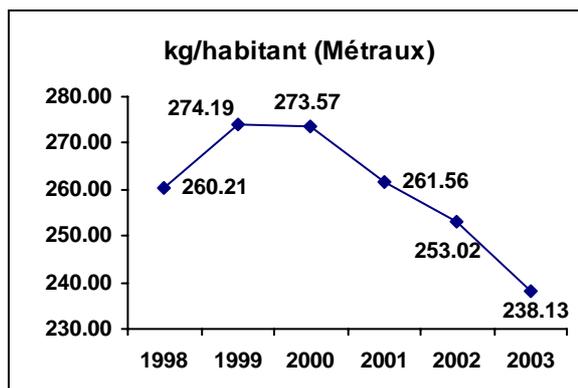
Sensibilisation dans les écoles

Une action, en collaboration avec les autres périmètres de gestion (VALORSA, STRID, SADEC et la SATOM) a été lancée, qui consiste à distribuer des affiches contenant un message de sensibilisation dans les classes visitées par des éducateurs formés à cet effet. Les enfants sont invités à participer à des jeux éducatifs, afin de les sensibiliser sur le tri des déchets.

Déchets ménagers

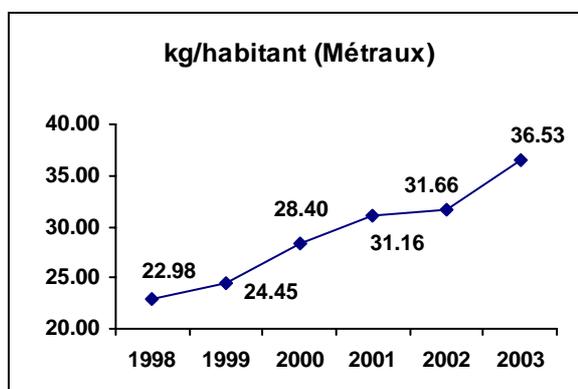
Les déchets ménagers de notre commune sont collectés par une entreprise privée qui les achemine à l'usine de traitement de Lausanne.

Le poids par habitant est en diminution.



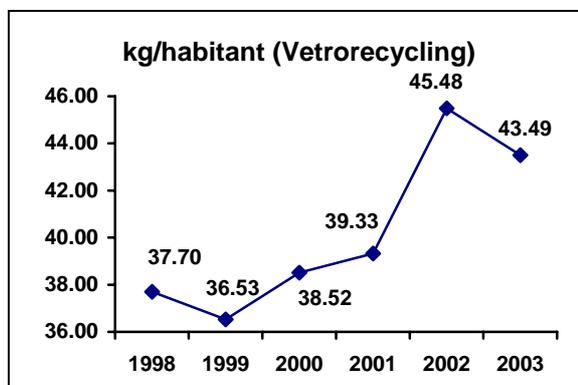
Déchets encombrants

Ils sont en progression.



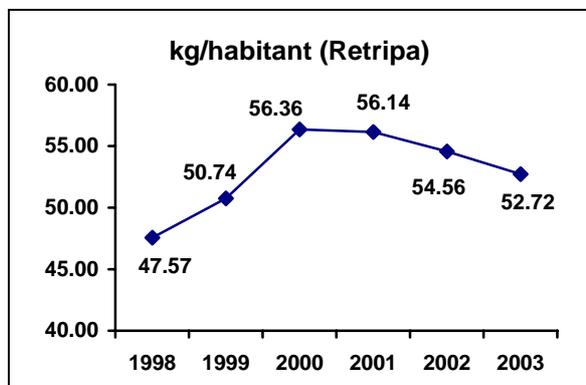
Verre

La récupération du verre fonctionne bien sur notre commune et marque cette année un palier puisque la quantité de verre récolté est quasiment la même que celle de 2002.

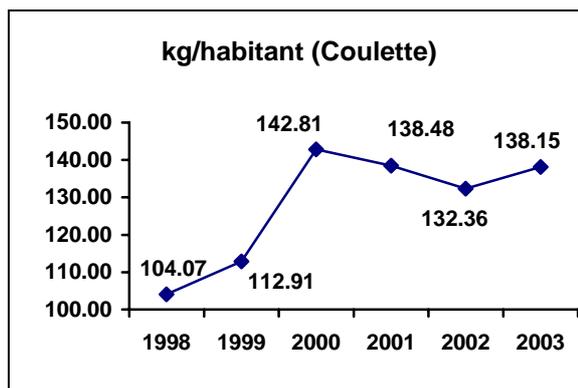


Papier

Pour ce chapitre, nous avons constaté, après quelques contrôles, que bon nombre de personnes jettent encore **trop de cartons et de papier** dans les containers des ordures ménagères.



Comparatif

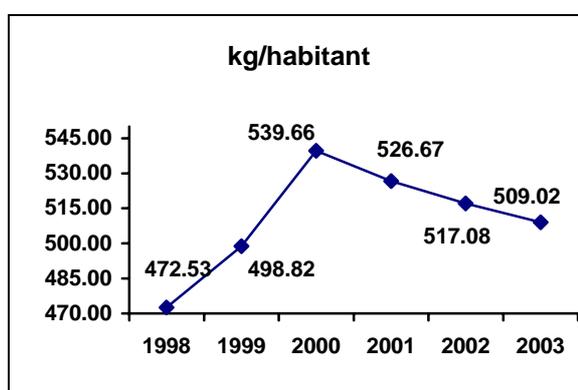


Compostière intercommunale "La Coulette"

La récolte 2003 montre une légère augmentation du tonnage par habitant par rapport à 2002. Il y a toujours **trop de déchets compostables** qui sont évacués avec les déchets ménagers !

C'est une constatation sur le plan général.

Total des déchets par habitant



Statistique

Livraison des matériaux compostables (tonnes)

Mois	2002	2003
Janvier	17.54	11.98
Février	15.36	13.30
Mars	24.39	40.35
Avril	42.94	19.45
Mai	36.39	40.38
Juin	28.38	31.09
Juillet	36.93	30.47
Août	31.01	19.58
Septembre	27.41	40.49
Octobre	38.34	39.86
Novembre	38.62	55.83
Décembre	12.65	39.18
Totaux	349.96	381.96

Déchets spéciaux

Deux matinées de récupération sont organisées par la Commune de Pully en collaboration avec Belmont et Paudex. Le résultat des déchets dangereux récoltés démontre la nécessité d'offrir cette prestation à nos habitants.

Déchets Pour les trois communes	En kg	
	2002	2003
· lampes spéciales	36	0
· antiparasitaires	131	38
· déchets peintures	4345	5388
· divers déchets ménagers	389	502
· médicaments périmés	213	214
· piles	453	475
· bains photos	99	0
· solvants	390	134
· tubes fluorescents	194	171
· thermomètres	6	0
· sprays	108	0
· produits chimiques	101	0
· batteries de voitures	452	395
· acides	24	0

ÉPURATION DES EAUX ET COLLECTEURS

Épuration des eaux – STEP

Les eaux usées des communes de Pully, Paudex et Belmont sont traitées par la station d'épuration de Pully.

La capacité de traitement de 30'000 habitants est suffisante pour couvrir les besoins à long terme des trois territoires. De plus, l'effort fourni pour la mise en séparatif de nos réseaux améliore chaque année son rendement.

Au 31 décembre, les habitants raccordés se répartissent comme suit (** dès le 1^{er} janvier 2003 = équivalent habitants raccordés) :

Communes	Habitants raccordés			**
	2000	2001	2002	2003
Belmont	2'358	2'500	2'644	3'106
Paudex	1'371	1'366	1'353	1'444
Pully	14'616	14'537	14'686	17'120
Totaux	18'345	18'403	18'683	21'670

La réhabilitation des installations électriques liées au tableau principal d'alimentation et de commande, relatée dans le préavis N° 4/01 est terminée à quelques détails près. Ce préavis se boucle avec des dépenses de Fr. 188'538.30, déduction faite de la participation de Lutry, contre Fr. 216'000.- budgétisés. Ce système d'exploitation est en service depuis l'automne 2002 et donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

Des travaux importants sont en cours concernant le groupe CCF (couplage chaleur-force). Ceux-ci ont fait l'objet du préavis 14/2002 au Conseil communal.

La convention intercommunale qui nous lie pour l'exploitation de la STEP sera revue en principe à la fin des travaux de rénovation. Le moment opportun devra être trouvé.

En attendant, la Municipalité de Pully s'est engagée, par lettre du 12 novembre 2003 à consulter les Communes de Belmont et Paudex, avant :

- de déposer une demande de crédit au Conseil communal pour tous travaux liés à la STEP;
- d'adjuger tous travaux d'un montant supérieur à Fr. 50'000.--, liés à l'un de ces crédits.

Données statistiques (extrait) 2003

· Eaux traitées (m ³)	4'160'311
· Débit moyen journalier (m ³)	11'373
· Boues fraîches introduites (m ³)	15'686
· Boues digérées vers désydratation (m ³)	7'775
· Boues désydratées pour divers (t)	1'109.18
· Boues désydratées évacuées en agriculture (m ³)	0
· Boues liquides évacuées en agriculture (m ³)	0
· Déchets de grille et sable mis en décharge (t)	65
· Electricité achetée au S.I. (kWh)	453'390
· Production d'électricité (kWh)	96'654
· Electricité totale consommée (kWh)	550'044
· BioKWh	311'490
· Mazout brûlé (litres)	18'558
· Eau achetée au S.I. (m ³)	200'958

Effectif du personnel (inchangé) 2003

· chef d'exploitation	1
· mécanicien	1
· aides exploitation	2
· laborantine (temps partiel)	1

Charges financières (en Fr.) 2003

· Montant total des dépenses	1'994'129.00
· Montant total des recettes	313'899.75
· Montant net à répartir	1'680'229.25

Charges totales nettes par habitant raccordé (en Fr.)

· 1999	68.74
· 2000	91.81
· 2001	79.25
· 2002	73.83
· 2003 (équivalent hab. raccordés)	91.3019

· part à charge de BELMONT pour 2003 **228'255.00**
(budget Fr. 243'500.-)

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le groupement de bureaux en charge de ce travail nous a transmis les plans composant le PGEE, ces derniers sont encore phase de consultation dans les services de l'Etat et au sein de la commune.

PGEE Intercommunal

Les travaux sont en cours. Pour mémoire, le coût devrait être couvert par la subvention cantonale y relative.

BÂTIMENTS

Ancien collège

La classe numéro 21 a été rénovée conformément au plan d'entretien.

Auberge, Maison Pasche, Grande Salle.

Un des appartements du bâtiment de l'Auberge (2 pièces ½) a été remis à neuf à l'occasion d'un changement de locataire.

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif du chemin de la Cure, nous avons profité de réaliser celle des bâtiments communaux situés dans le périmètre. L'Auberge et la Grande Salle ont été concernés. La plate-forme pour les WC publics utilisés pendant les manifestations au centre du village a été reconstruite de manière durable. L'aménagement du terrain alentour sera refait avec des dalles en béton lavé qui nous ont été gracieusement offertes par la Commune de Paudex.

L'étude pour l'installation d'un chauffage commun à ces bâtiments a été reprise ce printemps. Nous avons profité de la réfection de la place du village pour poser les tubes d'alimentation en chaleur dans le sous-sol. Un préavis sera soumis au Conseil en temps voulu.

Centre administratif communal

Les panneaux en matière plastique translucide, faisant la couverture des lanterneaux éclairant le hall du bâtiment, sont devenus cassants avec le temps. Cinq ont dû être remplacés rapidement et la projection d'objets divers n'y est pas étrangère. Sans rapport avec cela, une dizaine d'autres sont fendus, il est prévu de les échanger l'année prochaine.

L'étanchéité de la toiture donnant des signes de vieillissement prématurés, son remplacement est devenu une priorité. Une étude de faisabilité a été demandée au bureau spécialisé « Tech-Toit », afin de pouvoir déterminer si la construction d'une couverture traditionnelle pouvait être préférée, question de longévité. Un préavis sera soumis au conseil début 2004.

Conciergerie

Notre concierge M. Denis Tschabold ayant été accidenté le 2 août et son rétablissement laissant prévoir de s'étendre sur une longue période, nous avons fait appel au début septembre à M. Bernard Derouand en qualité de remplaçant au service de la conciergerie du collège.

ESPACES VERTS

La zone des Bas-Monts a généré une quantité de travail non négligeable pour l'équipe chargée de son entretien.

L'espace situé au sud-ouest du refuge a été partiellement drainé et retravaillé en profondeur au printemps pour éliminer un maximum de cailloux. De la terre a été rapportée et réensemencée afin d'obtenir un terrain vert, plus en adéquation avec l'environnement.

La zone forestière, à reconstituer, traversant le bien fond aux abords de l'étang, a été délimitée selon les indications du garde forestier.

En plus des travaux d'entretien habituels effectués par notre service extérieur et espaces verts, les travaux particuliers réalisés ont été les suivants (liste non exhaustive) :

- le terrain de sports situé derrière le bâtiment administratif a été remis en état après la fête régionale de musique du mois de mai (ce poste figurait au budget);
- les jeux pour les enfants situés sur les emplacements publics et non conformes aux normes en vigueur, ont été démontés et seront remplacés selon nos possibilités;
- abattage de divers arbres sur le territoire de la commune, devenus trop grands, mal placés ou n'étant plus dans un état sanitaire satisfaisant;
- la création et l'entretien de nos massifs floraux, vasques, plates-bandes et espaces verts sont appréciés par notre population, mais nécessitent une attention constante de notre service.



SOCOSEV

(Société coopérative des sites et espaces verts de la région lausannoise)

La société participe à des projets d'aménagements extérieurs ouverts au public. Elle regroupe 17 communes de la région. L'assemblée générale 2003 s'est tenue dans les serres de la ville de Lausanne. Une somme de Fr. 10'000.-- a été attribuée à la Commune d'Ecublens pour la réalisation de l'esplanade Napoléon. Le capital de la société est de plus de Fr. 1'000'000.-- et les cotisations sont suspendues depuis 12 ans.

Jean-Pierre VALLOTTON, Municipal



Glissement Paudèze



Travaux STAP-Mouette



Conduites de chauffage en attente Auberge et Grande salle



Orage d'été – dégâts aux Bas-Monts

POLICE DES CONSTRUCTIONS – URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES

Mme Hélène BRUGHERA, Municipale

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Depuis plusieurs années, la commune voit, sans cesse, le nombre de constructions augmenter. Belmont est devenue, indiscutablement, une commune attractive. Sa situation est très intéressante dans l'agglomération lausannoise, à deux pas de la ville, séparée par une forêt, avec, de plus une liaison directe avec l'autoroute. Sans aucun doute, les raisons décrites jouent un rôle dans l'intérêt d'y résider ou d'y construire sa villa. Par ailleurs, l'amélioration des transports publics, et l'augmentation de la fréquence des bus pour les besoins scolaires, joue certainement un rôle positif sur son attractivité. Enfin, il faut relever que le prix des terrains est quelque peu moins élevé que ceux de Pully et Lutry.

Les problèmes liés à la géologie ne retiennent plus personne, même si nos exigences sont très élevées.

Par contre, l'étude des dossiers reste complexe, voire difficile, pour certains. Si notre manière de procéder, en se mettant à disposition des architectes pour étudier les projets prend beaucoup de temps, elle est un net avantage lorsque le dossier est déposé pour la mise à l'enquête.

Au vu du nombre de dossiers mis à l'enquête publique en 2003, nous devons relever avec satisfaction qu'un certain nombre n'ont fait l'objet d'aucune opposition, ce qui simplifie grandement la procédure administrative.

Sans la disponibilité de la municipale, il serait tout simplement impossible de répondre aux demandes dans un délai raisonnable.

Nos relations avec les différents services cantonaux (SAT – CAMAC – Service des forêts – Centre de conservation de la faune et de la nature) sont toujours d'excellente qualité.

Au vu du nombre de constructions en cours, il est impossible au technicien communal de participer aux différentes séances de chantier hebdomadaires. Toutefois, les séances d'ouverture de chantiers et le fait d'exiger copie des procès-verbaux des séances de chantier, permettent un suivi de l'évolution des constructions.

A quelques exceptions près (couleur des façades et des tuiles, si elles sont classiques) toutes les décisions concernant le dicastère de la police des constructions sont prises en Municipalité. Vous en trouvez le décompte ci-après :

Enquêtes, délivrances de permis, projets		
	2002	2003
Constructions nouvelles	45	57
Transformations	31	30
Réalisations diverses	9	8
Aménagements extérieurs	13	3
Projets	1	0
Plans de quartiers ou d'affectation	14	18
soit au total	113	116
Autorisations de minime importance ne nécessitant pas d'enquête publique	9	20
Autorisations de fractionnement de parcelles	8	6

Facturation pour délivrance des permis

Durant l'année 2003, le montant total des taxes facturées pour les permis de construire s'élève à Fr. 30'397.45 (Fr. 22'456.30/2002).

Facturation des taxes d'introduction, lors de l'établissement des permis

Les montants facturés représentent le 80% de la valeur des taxes (eau – électricité – égouts), calculées sur la base du coût des travaux annoncés dans le questionnaire faisant partie du dossier d'enquête.

Les taxes définitives sont calculées sur le montant de la taxation ECA, dont est déduit l'acompte facturé lors de l'établissement du permis de construire. Ces taxes sont soumises à la TVA; celle-ci est ajoutée au décompte définitif.

Durant l'année 2003, le montant total facturé par le Service technique, sur la base des permis de construire établis, représente Fr. 520'746.60 (Fr. 334'392.25 pour 2002).

Service technique

Même si M. Gilles Warnery, technicien et responsable du service technique, a acquis beaucoup de connaissance durant les 2 années passées dans notre administration, ses nombreuses tâches ne font qu'augmenter, tant en diversité qu'en volume. Au vu du nombre de chantiers ouverts, il ne nous est plus possible de les surveiller de manière pointue. Mme Dudan et la Municipale assurent toujours une très grande part du travail que représente la Police des constructions. Il est vrai que nous mettons beaucoup de soins dans le traitement des dossiers et entretenons des relations de qualité tant avec les architectes qu'avec les futurs propriétaires. Cette manière de faire est appréciée de la plupart d'entre eux.

Le Service technique arrive tout juste à répondre dans les délais aux nombreuses demandes qui lui sont soumises. L'augmentation du nombre d'habitants, mais surtout de propriétaires, va nous obliger à renforcer ce service, sans compter que la municipale en charge de ce dicastère quittera ses fonctions en fin de législature.

Pour Mme Dudan, la tâche est rude..., tous les jours! mais elle garde le sourire. Mlle Rodriguez, a interrompu son apprentissage. Dès lors, nous n'avons plus qu'une seule apprentie, Mlle Russo, en 2^{ème} année d'apprentissage, et qui doit, pour sa formation, passer dans tous les services.

Le secrétariat est assuré par Mme Brigitte Dudan, employée à 100 %, par contre, Mme Christine Lenoir, employée à 50 % pour les travaux et qui devait augmenter son temps de travail dès le mois d'octobre, est absente pour maladie depuis le mois d'octobre. Mme Dudan est donc seule pour assurer toutes les correspondances et tâches diverses des dicastères de la Police des constructions, de l'Urbanisme, des Travaux et des Bâtiments.

Service de contrôle des citernes

Ce service est assuré, en ce qui concerne les révisions, par Mme Dudan et la municipale. Rien de particulier à signaler. Les propriétaires répondent très régulièrement aux demandes qui leurs sont adressées.

La Préfecture, qui en contrôle le suivi lors de sa visite annuelle, n'a formulé aucune remarque.

Surveillance des chantiers (installation et échafaudages)

Cette tâche est toujours confiée à M. Palmiéri, collaborateur de la Commune de Pully. Toutes nos demandes ont été assurées avec promptitude et compétence. Par ailleurs, M. Palmiéri se met très volontiers à notre disposition lorsque nous avons des interrogations concernant des dossiers délicats sur le plan de la sécurité. Durant l'année, 2 incidents ont été portés à notre connaissance, bien heureusement sans gravité. Nous avons reçu, en date du 31 décembre, une facture de Fr. 1'530.00 pour l'année 2003. Elle représente 30 heures à Fr. 45.-/h, pour 12 chantiers différents, auquel il y a lieu d'ajouter 4 heures pour les travaux de mise à jour des dossiers et l'aide demandée par le technicien.

Règlement sur la police des constructions

Le RCAT, fait partie de l'ensemble des plans et règlements qui devront être révisés, et pour lesquels vous avez accepté, lors de la séance du Conseil communal de 4 septembre, un crédit de Fr. 175'000.00, dans le cadre du préavis N° 9/2003.

Extrait des statistiques du logement		
Permis de construire délivrés pour :	2002	2003
· villas individuelles et jumelles (nouvelles constructions) <i>2003 = 63 logements</i>	15	19
· transformations, agrandissements, constructions diverses <i>2003 = création 1 logement complémentaire</i>	17	9
· installations de citernes à mazout ou à gaz	1	0
· construction de garages, couverts à voitures, places de parc	4	0
· Antennes de télécommunication	0	1
· aménagements extérieurs	0	0
Permis pour démolition	1	0
TOTAUX	38	29

Tribunal administratif (TA)

Notre avocat-conseil, Me Benoît Bovay, a été sollicité à de nombreuses reprises pour traiter les dossiers ayant fait l'objet d'un recours au TA, voire au Tribunal fédéral (TF), nous donner des avis de droit pour des interprétations subtiles de certains articles de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LATC) ou de notre règlement. Lors de certaines délivrances de permis de construire, lorsqu'il y a eu des oppositions, nous lui demandons de superviser les courriers de levées d'oppositions.

Toutefois, nous n'avons eu aucun nouveau recours déposé au TA en 2003.

Au mois de mai, le TA a tenu séance en nos murs pour traiter du nouveau recours déposé suite à l'enquête complémentaire relative à la construction de 7 nouvelles places de parc sur les parcelles N^{os} 238 et 720, au chemin des Pralets. Ces nouvelles places de parc répondaient précisément à la demande du TA, formulée dans les conclusions de son arrêt du 15 avril 2002. Dans ce dossier, Me Bovay représente le propriétaire et c'est Me Jatton qui représente la commune. A ce jour, 15 mars 2004, nous sommes toujours dans l'attente de la décision du TA ! et, ceci, malgré les demandes réitérées de l'avocat du propriétaire.

En ce qui concerne le projet de construction d'une villa individuelle, nouvelle enquête, sans couvert à voitures, sur la parcelle N° 206, au chemin du Grand Clos, le TA a rejeté le nouveau recours déposé. Une tentative de recours au TF n'a pas abouti, la construction est donc en cours. Une somme de Fr. 2'000.00 a été allouée à la Municipalité sous forme de dépens.

Projets ou constructions en cours

Zone du Bourg

Plusieurs maisons du bourg sont terminées ou en voie de l'être, soit :

- transformations intérieures et extérieures d'une maison à la rue des Corbaz;
- transformations d'une maison à la route des Monts-de-Lavaux, avec installation d'un chauffage à gaz;
- transformation d'une dépendance en habitation au Coin d'En Bas.

Zone de villas

Plusieurs villas sont :

- nouvellement habitées, en construction, permis d'habiter à délivrer ou délivré,

Chemin du Blessoney

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer

Chemin de la Pierreire

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Chemin du Crau-au-Fer

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en transformation

Chemin des Esserts

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en transformation

Route du Signal

1 villa	1 logement	habitée, permis délivré
1 villa	1 logement	habitée, transformations
1 villa	1 logement	en construction
1 villa	2 logements	en transformation

Sentier de l'Épine

1 villa	2 logements	en transformation
---------	-------------	-------------------

Chemin de la Mouette

1 villa	1 logement	transformations, permis délivré
---------	------------	---------------------------------

Mouette/Chapons

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Chemin des Chapons

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Chemin du Pâquis

1 villa	2 logements	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	2 logements	en construction

Chemin des Grands Clos

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
1 villa	1 logement	en construction

Route du Burenoz

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
---------	------------	----------------------------

Route des Chaffeises

1 villa	3 logements	habitée, permis à délivrer
---------	-------------	----------------------------

Route de la Louche

1 villa	1 logement	habitée, permis à délivrer
2 villas	6 logements	habitée, permis à délivrer

Chemin des Pralets

7 villas	21 logements	nouveau recours au TA en cours
----------	--------------	--------------------------------

Chemin du Plan

1 villas	1 logement	en transformation
----------	------------	-------------------

Plusieurs nouveaux projets de construction de villas ont été mis à l'enquête, avec permis de construire délivrés, d'autres sont en cours d'étude, dont l'un de 24 logements.

Durant l'année, nous avons procédé à 28 (36 en 2002) mises à l'enquête, dont 17 (17) nouvelles constructions et 11 (19) enquêtes ou enquêtes complémentaires pour des aménagements, transformations ou constructions diverses.

Hélas, nos espoirs visant à se mettre à jour à fin 2003, en ce qui concerne la délivrance des permis d'habiter, n'ont pu se réaliser. En effet, la priorité a été mise dans le traitement des nouveaux dossiers, la LATC fixe des délais pour le traitement des dossiers d'une part, la mise « sous pression » des architectes et des propriétaires, nous y oblige, d'autre part. Toutefois, avant chaque habitation, ou du moins dès son début (nous ne sommes pas toujours informés à temps), nous faisons une visite provisoire, relevant tous les points qui ne seraient pas en accord avec le permis de construire ou à terminer s'agissant, entre autres, de certains aménagements dont les extérieurs.

Plan de quartier "En Arnier"

Galerie marchande

A la satisfaction de toute la population, nous avons un point de vente de détail depuis l'ouverture d'un « Satellite Denner ». Il est apprécié de la population, qui l'utilise journalièrement.

En ce qui concerne les places de parc à disposition de la clientèle, s'il a fallu un temps d'adaptation, on peut dire que tout est rentré dans l'ordre et que le nombre de places répond, presque toujours, à la demande.

Secteur B et C en construction

Quelques éléments nous manquent toujours, essentiellement en ce qui concerne des aménagements extérieurs, pour pouvoir délivrer les permis d'habiter définitifs. Considérant qu'il n'y a eu qu'un seul permis, nous attendons que tout soit terminé pour boucler ce dossier.

Secteur "En Arnier-terrasses"

Un dossier est en cours en vue de la modification du plan de quartier pour le secteur « Arnier-terrasses ». Ce dossier a fait l'objet d'une présentation à la Commission municipale d'urbanisme (CMU) et à la Commission consultative d'urbanisme de votre conseil (CCU). Si la CMU, a donné un préavis favorable à cette modification, en ayant fait quelques remarques dont il a été tenu compte, la CCU est beaucoup plus réservée.

Autres plans de quartiers légalisés

Plan de quartier du Signal

4 villas de 2 logements sont construites et sont toutes habitées. Toutefois, un certain nombre de modifications, par rapport aux plans d'enquête, nécessitent soit des autorisations sous forme de minime importance, 2 villas, soit des enquêtes complémentaires, pour les 2 autres. Ces régularisations interviendront en 2004.

- La construction des 6 villas individuelles dans le secteur aval du chemin des Dailles, est en suspens pour l'instant; il faut dire que la promotion n'a pas rencontré le succès espéré.
- Pour répondre à la demande du Service des forêts, soucieux des difficultés qui pourraient être rencontrées en ce qui concerne l'exploitation des bois, la partie forestière des parcelles situées à l'aval du chemin des Dailles, a été cédée à la commune, agrandissant d'autant la forêt communale.
- Il a été mis à l'enquête la construction des villas situées en amont du chemin des Dailles, soit :
 - 1 villa de 3 logements et 1 villa de 2 logements dans la première partie, une villa de 2 logements au bout dudit chemin.
 - Cette mise à l'enquête n'a fait l'objet d'aucune opposition. Il est à relever que le projet respecte scrupuleusement le règlement du Plan de quartier, que le propriétaire a pris contact avec tous les voisins, et que, les sous-sols ont été réduits au minimum.
 - Les premiers travaux ont été réalisés, sans engendrer de problèmes sur le plan géotechnique.

Plan partiel d'affectation "Champ-Chamot"

Le permis de construire a été délivré en date du 27 janvier 2003 et il a été procédé à la levée des oppositions. Un seul opposant a déposé un recours au TA. Peu de temps après son dépôt, celui-ci a été retiré. Le chantier a été ouvert en date du 15 septembre 2003. Cette ouverture a fait l'objet d'une petite manifestation à laquelle a été conviée la presse et pour laquelle vous avez été informés.

Les travaux, comme prévu, ont commencé par la route interne. Les travaux d'implantation des bâtiments se réalisent selon un programme prédéfini par le bureau de géotechnique qui en assure la surveillance.

A ce jour, le déroulement des travaux se fait sans problèmes, ni travaux supplémentaires. La réalisation des places de parc visiteurs, sur la partie aval de la route interne, à l'entrée de celle-ci a nécessité un mur de soutènement qui fera l'objet d'une enquête publique.

Malgré nos recommandations, en ce qui concerne les problèmes de stationnement des véhicules des ouvriers, nous avons permis le stationnement des véhicules sur la parcelle communale à l'intersection route de la Louche – chemin de Chatruffe. Des débordements ont été constatés sur le chemin des Ecaravez, de même qu'à l'entrée du chemin de la Chavanne. Nous avons enregistré, à juste titre, des remarques de voisins et sommes intervenus pour y mettre bon ordre.

Si des mesures de protection importantes ont été mises en place en limite aval de la parcelle, il faut relever qu'un chantier de cette importance engendre inévitablement des nuisances, pour les habitants du quartier.

Pour des raisons de sécurité, la parcelle se situant au-dessous d'un couloir aérien pour les hélicoptères, un éclairage de la grue a été exigé pour la nuit.

Sont en construction : 7 bâtiments de 3 logements chacun, soit 21 logements au total.

Antennes de télécommunications

Après enquête publique, laquelle n'a enregistré aucune opposition, il a été délivré un permis de construire à l'entreprise Swisscom pour l'installation d'une antenne. Celle-ci a été installée sur le mât existant du bâtiment des services extérieurs à la route d'Arnier. Cette antenne a nécessité la pose de nouvelles armoires.

Cette nouvelle installation a fait l'objet d'un contrat de bail à loyer.

Economies d'énergie

De plus en plus de propriétaires ont recours à des énergies autres que le mazout, même si cette énergie reste la principale utilisée.

Quelques villas sont équipées de citernes à gaz extérieures, enterrées ou non. Lors de l'utilisation du gaz, la pose d'un cylindre de type Keso 2000 est exigée. Ces cylindres ne sont accessibles que par les Services de défense contre l'incendie et de secours (SDIS).

Ce cylindre Keso 2000 se place vers l'entrée des habitations et est accessible par un passe réservé à l'usage exclusif des SDIS et contient une ou des clés permettant d'accéder à la chaufferie, afin de pouvoir couper l'arrivée du gaz.

Quelques villas sont chauffées avec du bois, d'autres sont équipées de pompes à chaleur de type air-air, complété par des capteurs solaires.

Enfin, un certain nombre de villas sont chauffées au moyen d'une sonde géothermique. L'autorisation pour ce type d'installation est de la compétence du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), section des eaux souterraines, considérant les risques de pollution de l'eau par le produit caloporteur.

Commission de salubrité

Cette commission a été renommée, elle est constituée de :

- Mme Laurette Favre, ancienne membre
- Mme Corinne Cheseaux, nouvelle membre
- M. Dominique Gamboni, nouveau membre
- M. Philippe Sauthier, médecin, nouveau membre
- Mme Hélène Brughera, municipale.

Aucun dossier ne nous étant parvenu, relatif à un problème d'insalubrité, cette nouvelle commission n'a, dès lors, pas encore eu l'occasion de se rencontrer.

Carte de gestion des zones instables

La carte est toujours régulièrement consultée et quelques extraits parcellaires ont été délivrés.

URBANISME

Plan de quartier Burenoz-Malavaux

Le projet de modification du plan de quartier « Burenoz-Malavaux », son règlement spécifique, de même que la délimitation des lisières forestières ont été soumis à l'enquête publique du 7 janvier au 5 février 2003. La mise à l'enquête de la délimitation des lisières forestières a été demandée par M. R. Keller, ingénieur forestier du 5^{ème} arrondissement.

L'enquête concernant la modification du plan a suscité 2 oppositions collectives et 4 oppositions individuelles auxquelles il a été répondu dans le cadre du préavis N° 2/2003. L'enquête concernant les limites forestières n'a fait l'objet d'aucune remarque ni opposition. Votre Conseil a adopté, après modification des articles 13 – Besoins en stationnement et 19 – Dossier d'enquête, la modification du plan de quartier, à une large majorité (1 non et 4 abstentions), dans sa séance du 15 mai. Aucun recours n'ayant été déposé, ledit plan et son règlement spécifique ont été approuvés par le Département des infrastructures en date du 29 août.

Le préavis 16/2000 a accordé un crédit de Fr. 86'000.- destiné à financer la part communale de cette étude. Nous vous remettons, en annexe N° 3, le tableau récapitulatif concernant le bouclage de ce préavis. Il est à relever que le devis du bureau GEA a été respecté.

En ce qui concerne les travaux de reconnaissance géotechnique, le dépassement de Fr. 6'168.80 est dû à un surcoût lié à l'accès, réalisé sur la parcelle communale N° 140 depuis la route des Chaffeises, plus difficile que prévu.

Par contre, un certain nombre de prestations, non prévues, mais imprévisibles lors de l'établissement du préavis ont été décidées par la Municipalité, tout au long de l'étude de cet important dossier :

1. Afin de répondre à la pétition qui a été déposée, la Municipalité a demandé un complément d'étude géotechnique, afin de confirmer la faisabilité d'une nouvelle implantation, diminuant au maximum la gêne en ce qui concerne le bâtiment A5 (Burenoz 39-41) existant. Part communale : Fr. 6'450.75.
2. Différentes prestations ont été nécessaires, liées à l'enquête publique, aux séances d'information organisées pour les propriétaires faisant partie du secteur du plan de quartier, les bordiers et les membres du Conseil communal et pour répondre aux oppositions, soit un montant de Fr. 3'245.25.
3. Etablissement des documents nécessaires à la délimitation des lisières forestières. Ces frais, considérant qu'ils touchaient l'entier du secteur du plan de quartier ont été pris en charge en totalité par la commune, soit un montant de Fr. 4'564.40.

4. Les éléments architecturaux, demandés par le promoteur représentant les propriétaires de la parcelle N° 138, sont une anticipation du projet architectural. Ils ont permis de fixer de manière très précise le volume des bâtiments, la galette intermédiaire et la dimension du parking souterrain. Si la transaction en ce qui concerne la parcelle communale se fait avec le promoteur qui est engagé dans ce projet, le montant de Fr. 8'931.85, sera ristourné à la commune en sus du montant de la transaction.
5. Un montant qui ne concerne pas, à proprement parler, le préavis, soit une somme de Fr. 871.50, qui n'a pas pu être extournée, l'écriture ayant été comptabilisée sur l'exercice 2002.

C'est donc un montant supplémentaire de Fr. 27'270.30 qui a été dépensé pour la modification de ce plan de quartier, tant dans le cadre du préavis que par des décisions prises ultérieurement par la Municipalité. Il faut tout de même relever que l'ensemble des mesures prises ont permis la levée des oppositions et l'acceptation du préavis, sans dépôt de recours.

Le décompte des coûts a été établi et remis au promoteur. Les frais ont été répartis entre les deux propriétaires, en fonction des m² de SPBH soit 53,8835 % pour la parcelle VEZ SA N° 138 et 46,1165 % pour la parcelle communale N° 140. Le promoteur n'a fait aucune remarque concernant ce décompte. Dès lors, une facture de Fr. 60'236.85 lui a été adressée en date du 26 février 2004.

Les frais relatifs aux problèmes de géologie, spécifiques à la parcelle N° 140, les sondages complémentaires et les contrôles inclinométriques bisannuels, qui sont maintenus jusqu'à délivrance du permis de construire, ont été comptabilisés dans le compte de fonctionnement N° 310.3185.01 – Terrains.

Jusqu'à ce jour, les relevés inclinométriques n'ont montré aucun mouvement significatif par rapport aux années précédentes.

Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »

L'étude en vue de l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) pour l'urbanisation de la parcelle N° 287, conformément au Plan des zones, propriété de l'Hoirie Abetel, s'est poursuivie par l'intermédiaire du bureau URBAPLAN.

Toute étude de PPA est longue et souvent difficile, à plus forte raison quand le projet se réalise entre une zone bourg et une zone de villas construite.

Lors de l'avant-projet, un projet de parking souterrain à usage privé avait été envisagé dans la partie basse de la parcelle, son entrée était prévue depuis la rue des Corbaz. Pour des raisons avant tout de rupture du cordon boisé, le SAT n'est pas entré en matière. Au mois d'août, étudiant ce dossier, la Municipalité, considérant le manque évident de places de parc dans le bourg, Coin d'En Haut et Coin des Corbaz et, les recommandations du Plan directeur, « mettre en œuvre une politique de stationnement dans le village », a repris sa réflexion concernant un parking souterrain dans ce secteur, mais en envisageant un niveau à usage public. Dès lors, elle a pris la décision de mandater le bureau URBAPLAN pour une étude de faisabilité, prenant en compte les aspects géologiques, d'ingénierie aussi bien qu'environnementaux et d'aménagement du territoire. L'offre présentée par le bureau URBAPLAN, s'élevait à Fr. 24'100.00 TTC. Une première facture de Fr. 16'860.25 a été comptabilisée sur le compte de fonctionnement « Honoraires et frais d'études » N° 420.3185.00. La dépense totale sera inférieure à l'offre et devrait se situer aux environs de Fr. 20'000.00.

L'étude nous a été remise en décembre et a été transmise à la CCU pour étude et rapport. Un rapport conjoint, Municipalité-CCU, a été lu lors de la 1^{ère} séance 2004 du Conseil communal.

Il faut relever que la CCU a émis un certain nombre de remarques ou recommandations au sujet du projet de PPA, lesquelles ont été transmises au bureau URBAPLAN.

Il faut espérer que nous pourrions finaliser ce projet de PPA en 2004.

Plan de classement des arbres

Une seule demande nous est parvenue, soit :

- parcelle N° 391 : abattage d'un peuplier abîmé lors du fameux orage de fin août et qui était devenu dangereux.

Compte tenu des circonstances, son abattage a été autorisé sans compensation.

Le plan et règlement existants, largement dépassés, seront revus dans le cadre de la révision de tous les plans et règlements en vigueur en matière d'aménagement du territoire.

Commission consultative d'urbanisme

Cette commission, selon art. 44.3 du Règlement du Conseil communal, a été régulièrement tenue informée des projets de plans ou de modifications de plans relevant de l'urbanisme.

Elle nous a remis, en août, un rapport concernant le PPA Coin d'En Haut.

En ce qui concerne le projet de modification du PQ « En Arnier, secteur Arnier-terrasses », elle est très réservée pour ne pas dire opposée au projet présenté.

Par ailleurs, et selon l'art. 56 RCAT, les projets de constructions comprenant des capteurs solaires lui ont été soumis. Plusieurs constructions sont équipées ou ont été mises à l'enquête avec des capteurs solaires.

Commission municipale d'urbanisme

Cette commission, toujours formée de MM. Vallotton, urbaniste, Luscher, architecte-urbaniste et Rossier, géomètre, a été consultée pour les projets de PPA Coin d'En Haut et Arnier II.

Par ailleurs, il lui a été fait appel pour un dossier de police des constructions, s'agissant du projet d'implantation d'une villa en limite de la parcelle de Champ-Chamot.

Enfin, il nous arrive de consulter M. Rossier, géomètre, pour des problèmes liés aux plans de situation faisant partie d'un dossier de police des constructions.

Seules deux factures concernant les honoraires nous sont parvenues. La facture manquante sera comptabilisée sur l'exercice 2004.

Renouvellement des plans et règlements en matière de constructions et urbanisme

Conformément à la recommandation faite par la commission technique, dans le rapport qu'elle a établi dans le cadre du préavis 9/2003, la Municipalité a, en date du 19 septembre, mandaté le bureau GEA pour l'établissement d'un dossier de candidature avec cahier des charges. Ce document devrait permettre une meilleure comparaison des offres des différents bureaux contactés.

A fin décembre nous sommes toujours dans l'attente du projet.

OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL

Personnel

Cette activité est toujours assurée par Mme Dorthe. Elle consiste en la préparation d'un document nécessaire en vue de l'inscription du demandeur d'emploi à l'Office régional de placement de Pully.

Il est remis à chaque personne, gratuitement, une attestation de résidence.

Durant l'année, il a été ouvert 97 dossiers (124 en 2002).

Rapport de l'Office régional de placement de Pully (ORP)

Évolution du chômage dans la région de Pully - Lavaux et plus particulièrement à Belmont en 2003

La situation du chômage s'est continuellement aggravée en 2003. Le nombre de demandeurs d'emplois est, ainsi, en constante augmentation dans notre région.

Pour la Commune de Belmont, le nombre de **demandeurs d'emploi est passé de 72 à 77**, soit une augmentation plus faible que dans la région et le canton.

Pour rappel, le terme de **demandeur d'emploi** s'applique à toutes les personnes dont l'emploi est menacé, ceux dont le congé a été donné, les chômeurs, les bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (RMRistes), en réinsertion professionnelle, certaines personnes au bénéfice de l'aide sociale et les demandeurs d'emploi sans droit.

En % de la population active, on passe de 6,19 % à 5,86 %, basé sur le recensement de la population de 2000. Ce pourcentage en diminution est dû à l'augmentation de la population; en effet, les chiffres cités dans le rapport précédent prenaient pour référence le recensement de 1990.

A titre de comparaison, le taux des demandeurs d'emploi était de 9.06 % pour la Suisse et de 6.9 % pour le canton de Vaud, au 31 décembre 2003.

Ces chiffres démontrent également une réelle croissance de la charge sociale, répartie à 50/50 entre le Canton et les Communes.

AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES SOCIALES (ACAS)

Par contre, il faut le relever, le Service de l'emploi a obtenu, de la Confédération, le maintien des indemnités de chômage à 520 jours, pour notre district comme pour ceux de Vevey et d'Yverdon.

Cette disposition est possible pour les districts dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne Suisse.

A l'image de l'année précédente, nous avons toujours des difficultés à répondre aux employeurs du secteur de l'hôtellerie, du bâtiment et du second œuvre. Il en est de même pour le secteur de la santé. Il faut dire que la plus grande partie de nos assurés proviennent du secteur tertiaire, service, finance et assurance d'une part, informatique, arts graphiques et spécialiste en marketing, d'autre part.

Notre région, bien heureusement, a peu de **primo demandeurs d'emploi**, par contre la moyenne d'âge de nos candidats au placement est toujours très élevée. Il est toujours aussi difficile de retrouver un emploi pour les cadres et les spécialistes bénéficiant d'une formation pointue, pour lesquels les connaissances linguistiques, surtout l'allemand, sont souvent exigées.

En 2003, l'effectif du personnel de l'ORP de Pully est resté identique, soit 10,05 conseillers et 3 administratifs. Au vu de la croissance du nombre de demandeurs d'emploi, 1197 à fin décembre et 1009 à fin janvier 2004, un certain retard dans le suivi des dossiers a été constaté. Un conseiller supplémentaire a été accordé à partir du 1^{er} avril 2004.

Pour tous renseignements complémentaires pour pouvez prendre contact avec M. Jean Güdemann, directeur de l'ORP de Pully, qui nous a aimablement transmis ces informations ou consulter le site du Service cantonal de recherche et d'informations statistiques : www.scris.vd.ch.

Revenu minimum de réinsertion (RMR) et aide sociale vaudoise (ASV)

Le Centre social régional de Pully (CSR) a fermé 48 (58) dossiers RMR durant l'année 2003 pour reprise d'emploi, transfert à l'aide sociale vaudoise (ASV) ou déménagement.

En fin d'année 121 dossiers étaient ouverts, dont 3 pour Belmont, alors que le canton comptait 2120 (2167 en 2002) bénéficiaires au 31.12.2003.

Personnel

Mme Dorthe est toujours la préposée de l'agence communale.

Activité

L'agence a pour mission de faire la liaison entre la population et les institutions appliquant les assurances et les régimes sociaux. La mission générale consiste à renseigner les administrés sur leurs droits et obligations, appuyer les requérants d'aide ou les employeurs pour remplir les formules officielles et en contrôler l'exactitude. Dès lors, cette activité demande des compétences et une continuelle mise à niveau au vu des nombreuses modifications législatives. Dans ces circonstances, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) prévoit le regroupement des ACAS, dans un premier temps et dans certaines conditions, entre communes ou groupement de communes, puis, au plus tard dès le 1.01.2008 dans les différentes régions d'action sociale (RAS). Nous attendons depuis de nombreux mois déjà des renseignements sur les dispositions d'application de cette nouvelle organisation. En principe, elles devraient nous parvenir au début 2004. Nous ne savons pas encore comment notre agence sera intégrée dans le dispositif, mais il est certain, compte tenu du nombre de nos habitants (moins de 5000), que nous n'aurons plus notre propre agence.

Travaux effectués

Ce service a traité 77 dossiers concernant :

- affiliation AVS, étudiants, indépendants, sans activité lucrative;
- AVS et prestations complémentaires;
- AI et prestations complémentaires (le nombre de ces dossiers est en relation avec les problèmes de chômage);
- contrôle et transmission de dossiers APG et allocations familiales;
- transmission des demandes de subvention en matière d'assurance maladie à l'Organisme cantonal de contrôle (OCC), 37 demandes enregistrées.

D'une manière générale, on peut relever que le nombre de demandes reste stable. Le nombre de cas traités est donné ci-dessous :

	Mutations AVS	Affiliés AVS	Dossiers caisse maladie
1997	97	419	55
1998	120	483	57
1999	64	486	54
2000	67	506	48
2001	70	525	49
2002	71	531	25
2003	77	569	37

PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE

Personnel

Mme Dorthe est responsable de ce service.

Travaux effectués

Mme Dorthe remet gratuitement une attestation de domicile à toute personne domiciliée dans la commune et qui doit se rendre au Centre social régional (CSR) de Pully, siège de l'Association pour la régionalisation de l'action sociale de la région Pully-Oron-Lavaux (ARAS).

Un montant de Fr. 10'000.- est maintenu dans le budget au titre d'aide sociale, permettant d'accorder des aides ponctuelles, particulières ou complémentaires, qui ne pourraient être prises en charge par les régimes sociaux.

Nous n'avons accordé aucune aide en 2003 et aucun dossier n'est ouvert ou en attente de décision.

Par ailleurs, nous avons participé à des frais de traitements orthodontiques, selon le barème en vigueur et avons accordé quelques aides pour des camps scolaires.

Ces aides sont de compétence Municipale, sans recours à la commission sociale.

Commission sociale

Aucun dossier traité cette année.

Régionalisation de l'action sociale (RAS)

Le Centre social régional (CSR) de l'Association RAS (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux, est dirigé par M. Alain Perreten et un comité de direction. Tout le personnel, nécessaire au bon fonctionnement du CSR, est engagé par l'ARAS, y compris le directeur, depuis le 01.01.03. Mme Nicole Kuhn, secrétaire du comité et du directeur le sera également depuis le 01.01.04. La charge de travail du secrétariat ne représentant pas un travail à plein temps, son activité a été complétée par du travail administratif du secteur social. L'effectif du personnel, malgré l'augmentation de la charge de travail, reste stable soit 9.05 équivalents temps plein (ETP), dont 4,2 ETP d'assistants sociaux.

Le **Comité de direction est formé de 7 membres**, syndics ou municipaux, représentant les différents districts soit 3 pour le district de Lausanne, 2 pour le district de Lavaux et 2 pour le district d'Oron, tous élus en janvier 2002. Mme Hélène Brughera en assure la présidence, M. Thierry Rohrbach, municipal Les Cullayes, la vice-présidence.

En 2003, le **Conseil intercommunal**, présidé par M. Michel Fouvy, syndic de Cully, s'est réuni à deux reprises, soit :

- le 26 juin à Paudex pour l'adoption de la gestion et des comptes.
- le 27 octobre à Forel pour l'adoption du budget, le renouvellement de la commission de gestion et l'élection d'une nouvelle vice-présidente du Conseil intercommunal, Mme Anne-Marie Delley, municipale d'Ecoteaux.

Le préavis 01/2002 – Modification de l'article 24 des statuts – modification de la clé de répartition de l'excédent de charges à répartir entre les communes, visant à mieux équilibrer les montants par habitant des différentes communes de la région, a été présenté dans tous les Conseil communaux ou généraux. Le Conseil communal de Pully, dernière commune présentant son préavis, l'a refusé. Dès lors, conformément à la Loi sur les communes et malgré l'acceptation par tous les autres conseils, cette modification ne pourra entrer en vigueur.

Les comptes et la gestion pour l'exercice 2002 ont été acceptés à l'unanimité. Pour la première fois c'est un excédent de charges de Fr. 87'582.40 (Fr. 168'000.00 au budget) qui doit être réparti entre les communes. C'est donc un montant de Fr. 3'623.30 pour Belmont, représentant Fr. 1.43 par habitant.

Les charges globales de fonctionnement du CSR se montent à Fr. 1'253'988.20.

Le budget 2003 prévoyait un excédent de charge de Fr. 300'470.- soit un montant de Fr. 11'840.42 pour Belmont. Toutefois, à titre indicatif, les communes ont été informées des montants qu'elles pouvaient comptabiliser dans le bouclage de l'exercice 2003 soit, pour notre commune, un montant de Fr. 9'338.50, donc inférieur aux prévisions.

Selon les publications de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) on remarque une hausse de l'ordre de 10% des bénéficiaires de l'aide sociale en Suisse. Dans notre région, même si les taux sont inférieurs aux communes de l'ouest lausannois, le nombre de familles ou personnes en difficulté augmente.

La nouvelle Loi sur les assurances sociales (LASV) - le Revenu d'insertion (RI) remplace les régimes de l'Aide sociale vaudoise (ASV) et du Revenu minimum de réinsertion (RMR) - a été adoptée par le Grand Conseil, elle entrera en vigueur en janvier 2006. Par ailleurs, il a adopté une nouvelle Loi sur l'organisation et le financement des assurances sociales (LOF) qui entérine la participation paritaire à la facture sociale Etat-Communes et introduit un Conseil de politique sociale composé de 7 membres, dont 3 représentants des communes. Ce Conseil aura des compétences décisionnelles en matière de politique sociale. Ses membres représenteront, paritaire, l'Etat et les Communes. Cette loi entrera en vigueur en janvier 2005.

Accueil de la petite enfance

La coordination de l'accueil de la petite enfance est toujours assurée par Mme Christiane Lambert, collaboratrice de la Commune de Pully.

Au 31.12.2003, Belmont comptait quatre mamans de jour. En cours d'année, 1 maman de jour a quitté la commune, une autre a changé d'activité. Par contre, 2 nouvelles familles ont été agréées. Les 4 familles ont accueilli, comme en 2002, 35 enfants, ce qui représente 9'054.5 heures d'accueil.

La rémunération est toujours de Fr. 4.50/h. mais les mamans de jour bénéficient des prestations sociales, indemnités de vacances et part au 13^{ème} salaire, lorsqu'elles sont facturées par la caisse centrale, gérée par la coordinatrice.

Durant l'année, ce sont 16 familles, représentant 17 enfants qui ont fait une demande de placement.

5 enfants ont trouvé une place d'accueil, 2 demandes ont été annulées et 2 familles ont trouvé une solution de voisinage.

6 enfants sont en attente d'une famille d'accueil pour 2004, 2 enfants ont trouvé une place dans une crèche garderie.

La nursery « La Tourterelle » a accueilli un enfant de Belmont, la garderie le « Relais maternel » 10 enfants, issus de 5 familles et l'« Unité d'accueil pour écoliers » 1 enfant. Ces 3 lieux d'accueil sont gérés par l'Entraide familiale de Pully-Paudex-Belmont.

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions (facturation par la caisse centrale du réseau) ce sont 83'983,5 heures qui ont été rémunérées, représentant Fr. 452'451.55, charges sociales comprises. Le réseau, formé des Communes d'Epalinges, Pully, Lutry, Belmont et Paudex, compte 40 mamans de jour. Le coût des charges sociales représente Fr. 58'942.70. La participation de Belmont aurait dû être de Fr. 4'420.70, mais, selon ce qui a été convenu, la Commune de Pully, pour l'année 2003, couvre seule les frais de cette nouvelle prestation.

Si vous êtes intéressés par cette activité n'hésitez pas à contacter Mme Lambert au Service de la sécurité sociale de Pully, tél. 021 721 31 63 ou par courriel : social@Pully.ch.

Le coût de la coordination de l'accueil de la petite enfance, selon répartition intercommunale, représente pour Belmont un montant de Fr. 4'907.--.

Enfin, la commune a participé au financement de placements d'enfants de Belmont, dans des institutions de Belmont ou de la région. Durant l'année 2003, il a été versé : Fr. 1'462.50 à "La Mandarine", garderie d'entreprises à Lausanne, pour 2 enfants et Fr. 305.50, pour 1 enfant placé à Belmont.

« Les Guignols »

Le jardin d'enfants "Les Guignols", dirigé par Mme Catherine Kuhn, a accueilli 78 enfants et élèves durant l'année scolaire 2002-2003, soit :

Classe 1 – accueil petite enfance - maternelle	
· enfants de Belmont	15
· enfants d'autres communes	9
Total	24

Classe 2 – accueil petite enfance - maternelle	
· enfants de Belmont	18
· enfants d'autres communes	9
Total	27

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} enfantines	
· enfants de Belmont	10
· enfants d'autres communes	12
Total	22

Classe 1 ^{ère} et 2 ^{ème} primaires	
· enfants de Belmont	2
· enfants d'autres communes	3
Total	5

Ce sont donc 12 enfants de Belmont, soit pratiquement une demi classe, qui ne sont pas à charge de la scolarité publique.

Le jardin d'enfants « Les Guignols » ne touche aucune subvention de la part des pouvoirs publics. Par ailleurs, aucune demande de participation ne nous est parvenue de la part de parents.

« Le Manège enchanté »

Ouvert depuis un peu plus d'une année, cette nouvelle structure d'accueil, rencontre un franc succès. Elle est dirigée par Mme Rusconi et accueille 12 enfants par jour ou demi-journée. Ce sont 30 enfants qui y sont inscrits, dont le 50 % sont des ressortissants de Belmont.

Mme Rusconi aimerait pouvoir trouver des locaux à Belmont pour ouvrir une garderie, afin de continuer à accueillir les enfants de plus de 2½ ans et répondre, ainsi, aux demandes des parents qui aimeraient maintenir le placement de leur enfant.



Le jardin de « Winnie »

Il est dirigé par Mme Grivat et accueille 18 enfants à temps partiel. Le recrutement se fait au sein des familles, frères et sœurs et par le bouche à oreilles. La plupart des enfants sont domiciliés à Belmont.



En matière d'accueil de la petite enfance, notre commune dispose de structures couvrant tous les âges, jusqu'à la scolarité obligatoire et même pour les 2 premières années primaires, mais il nous manque une garderie ouverte du matin jusqu'en fin de journée.

Les structures existantes sont :

- le jardin d'enfants « Les Guignols » de 2½ à 8 ans;
- le jardin de « Winnie » de 2½ à 5 ans;
- la nursery « Le Manège enchanté » de 2 mois à 2½ ans;
- plusieurs mamans de jour.

Forum Social régional

La réorganisation territoriale des paroisses de la Région Paudèze, et plus particulièrement son secteur « Présence et solidarité », a suscité la mise sur pied d'un Forum Social Régional. Ce forum regroupe une trentaine de services et associations actives dans la région sur le plan social, sanitaire et accueil de la petite enfance. Il est présidé par M. le pasteur Fausto Berto. Il est supra communal et supra paroissial et réunit des institutions qui sont à disposition des habitants de Pully, Lutry, Belmont et Paudex,

Son but : favoriser des modalités de collaboration répondant à des besoins précis dans un esprit d'ouverture entre professionnels et bénévoles.

Une brochure est en cours d'élaboration. Elle est destinée, en priorité, aux professionnels, institutions et communes de la région.

Belmont est représentée dans ce forum par Mme Nicolette Jan pour l'Arc-en-ciel, club des aînés, et par la municipale en charge du dicastère des œuvres sociales.

ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT

Association de l'Entraide familiale

L'Association de l'Entraide familiale est toujours présidée par M. Martial Lambert, qui, comme d'habitude met toute son énergie pour mener à bien cette importante association. Au 31 décembre 2003, elle était forte de 1229 membres, dont 80 de Belmont. Son assemblée générale, qui a lieu par tournus dans chacune des communes, s'est tenue à Paudex.

Cette association est particulièrement active dans le domaine des familles et de l'accueil de la petite enfance. Sur l'ensemble de ses secteurs, elle couvre tous les âges de la vie enfantine, soit :

- nursery, garderie, école maternelle, baby-sitting,
- unité d'accueil pour écoliers, espace jeunes.

Elle est soutenue par les cotisations et dons de ses membres et, particulièrement, par la Commune de Pully qui lui accorde, chaque année, plus d'un million de francs pour couvrir le déficit de ses nombreux lieux d'accueil de la petite enfance.

Un grand merci à tous ceux qui oeuvrent depuis longtemps dans le cadre de l'Entraide familiale Pully, Paudex, Belmont, pour le plus grand bénéfice de leurs populations.

Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont

Mme Marie-Christine Charles préside toujours cette association, avec compétence et enthousiasme.

Dans le cadre des « Midis du cœur », un repas est préparé et servi par des bénévoles, tous les derniers mardis du mois, au sous-sol de la Grande salle. Ces repas sont excellents, pris dans une ambiance très conviviale et sont appréciés d'une vingtaine de personnes chaque fois. Ils sont ouverts à quiconque, sans inscription, une collecte permet de couvrir une grande partie des frais.

C'est un important groupe de bénévoles qui permet à cette institution d'apporter de l'aide aux personnes dans le besoin. Il faut relever que les familles dans le besoin sont de plus en plus nombreuses.

La Commune de Belmont soutient cette institution par un appui logistique et lui offre régulièrement quelques bouteilles de son cru.

Que toutes celles et ceux qui contribuent à la qualité des prestations offertes soient grandement remerciés.



NONAGÉNAIRES

Durant l'année écoulée, nous avons fêté deux nonagénaires :

- M. Johannes Ten Broek, en septembre,
- Mme Adrienne Liardet, en décembre.

Nous avons appris à M. Ten Broek, lors de notre visite, qu'il était également doyen de la commune, et que ce titre lui donnait le droit de bénéficier de l'aubade du matin du 1^{er} janvier, ce qu'il a fort apprécié !

Quant à Mme Liardet, elle est connue loin à la ronde par le Café du Stand, devenu l'Hôtel de Belmont, qu'elle a dirigé avec son mari, pendant de nombreuses années, avant qu'il soit remis à leur fils Benjamin. Le mari de Mme Liardet, André, a été une figure marquante et piquante du Conseil général, pendant plusieurs décennies.

ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE (APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE

Lors de son assemblée générale, le 25 juin 2003 à Mézières, le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2002 ont été acceptés. Dans son rapport, la commission de gestion, formée de représentants d'Epalinges, Châtillens et Le Mont, relève que l'Association a bénéficié d'une somme de Fr. 80'000.00 de la part de la Fondation Leenards qui lui a permis d'ouvrir un fonds pour la formation du personnel en psychogériatrie et que la gestion rigoureuse a permis de faire apparaître un solde bénéficiaire de Fr. 46'593.03.

La moitié de ce montant reste à l'Association, l'autre moitié étant rendue à l'Organisme médico-social vaudois (OMSV).

En date du 25 mars, la directrice, Mme Patrizia Clivaz Luchez, informait toutes les communes, membres de l'APROMAD, que l'Association avait obtenu sa certification ISO 9001-2000. La certification est une exigence qui découle de la LAMal.

En cette année 2003, l'APROMAD a fêté le 10^{ème} anniversaire de sa fondation. Cette fête s'est déroulée en trois temps. Un apéritif élargi a été offert lors de l'assemblée générale à Mézières, une soirée, destinée à tout le personnel, quelque 400 personnes, au Casino de Montbenon, enfin, en automne, l'Association a participé au 19^{ème} Marcheton de Lausanne en faveur de la Fondation de la mucoviscidiose.

La participation des communes, selon accord convenu entre l'OMSV et l'Union des communes vaudoises, a évolué, passant de Fr. 34.10/hab. en 2002 à Fr. 41.70/hab. en 2003, soit pour Belmont, un montant de Fr. 105'542.70. Pour l'année 2004, la participation par habitant sera de Fr. 49.00. Elle représentera pratiquement le 50 % de la couverture des dépenses de l'OMSV en ce qui concerne l'aide et les soins à domicile pratiqués par l'ensemble des Associations et Fondations du canton. Cette clé de répartition était déjà prévue dans la loi sur l'OMSV de 1987, sans avoir été appliquée.

Les centres médicaux sociaux (CMS) remplissent parfaitement la mission qui leur a été confiée par l'intermédiaire de l'OMSV et des Association/Fondations. Le fait que, durant la canicule d'août, aucune modification significative de l'état de santé des personnes âgées de notre canton n'a été relevée, est un gage de la qualité des soins prodigués.

Le comité de direction est formé de 9 membres, soit 7 représentants des différents CMS de l'association, complété par un médecin. M. Demage, directeur de fiduciaire, représente le CMS de Pully, Paudex, Belmont. Mme Brughera en assure toujours la présidence.

L'augmentation constante des situations suivies par le CMS de Pully, plus de 400 dossiers ouverts, a obligé de le scinder en 2 équipes.

Mme Brughera représente l'APROMAD, au sein du comité du bureau ARCOS, réseau de soins de la région lausannoise.

CONCLUSION

En matière de police des constructions, depuis de nombreuses années, « *les années se suivent et se ressemblent* », plus encore, le nombre de constructions ne cesse d'augmenter.

C'est une charge de travail très importante, mais aussi des rendements sur les investissements consentis depuis fort longtemps et des rentrées fiscales, appréciables en ces temps difficiles sur le plan des charges financières.

A l'évidence le bureau technique, un technicien et une secrétaire, ne peuvent plus assumer les innombrables tâches y relatives, sans compter que la pression et l'impatience des architectes est de plus en plus forte.

A la police des constructions, il faut ajouter l'urbanisme, un domaine qui demande beaucoup de temps et d'énergie. M. Warnery, par manque de disponibilité, ne peut guère suivre l'évolution de ces dossiers. Dès lors, il est indispensable de pouvoir compléter cette trop petite équipe, par une personne qui pourrait se consacrer, à part entière, à ces deux domaines.

L'ambiance agréable, les complémentarités dans les tâches quotidiennes, l'excellente collaboration me permet, nous permettent de résister et garder le sourire !!!!



Que tous ceux avec qui je collabore quotidiennement, bureau technique, administration et services extérieurs en soient grandement remerciés.

Hélène BRUGHERA, Municipale

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

1. après avoir pris connaissance :
 - du rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2003;
 - du rapport de la Commission de gestion;
2. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

DECIDE

de donner décharge à la Municipalité de la gestion pour l'année 2003, telle qu'elle est présentée.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ	
Le Syndic	La Secrétaire
	(LS)
G. Muheim	I. Fogoz

Annexes : Organigramme des services communaux au 31 décembre 2003
Crédits accordés par le Conseil communal, situation au 31 décembre 2003

TABLE DES MATIÈRES

MUNICIPALITÉ	1	Commission "Financement régional"	12
Vacations	2	Commission "Aménagement du Territoire"	13
Délégations et représentations dans les diverses Commissions communales et intercommunales en 2003.....	3	Commission « Fluides et énergie ».....	13
<i>Informations</i>	3	Projet – pilote « agglomération lausannoise »	13
<i>Glissement de terrains du 7 janvier 2001 - parcelles privées aux Chaffeises</i>	3	<i>Promotion économique</i>	13
<i>Syndicat d'améliorations foncières AF 18 – Dissolution</i>	4	I) Appui aux entreprises en création ou créées..	14
CCAR.....	4	II) Groupes de travail & dossiers spécifiques.....	14
Divers.....	4	Autres soutiens initiés en 2003.....	15
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PERSONNEL - ACTIVITÉS CULTURELLES	6	42ème conférence internationale des Jeunes chambres économiques.....	15
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6	La Vaudoise.....	16
<i>Greffe municipale et secrétariat de la Municipalité</i>	6	Conclusion	16
<i>Entreprises</i>	6	CONCLUSION	16
<i>Contrôle des habitants</i>	6	FINANCES – DOMAINES – FORÊTS - VIGNES	17
<i>Réception des nouveaux habitants</i>	7	FINANCES ET COMPTABILITÉ	17
<i>Archives</i>	7	<i>Personnel</i>	17
PERSONNEL	7	<i>Travaux effectués</i>	17
<i>Principales mutations intervenues</i>	7	<i>Achats et ventes de biens immobiliers</i>	17
Bourse communale.....	7	Achats.....	17
Service technique	7	Vente	17
Conciergerie	8	DOMAINES	18
Apprenties.....	8	<i>Bas-Monts</i>	18
UAPE	8	Location du refuge	18
Divers	8	FORÊTS	18
Conclusion	9	<i>Rapport d'activité</i>	18
<i>Gestion du personnel</i>	9	<i>Résultats des exploitations</i>	18
Sociétés et associations locales	10	<i>Autres travaux</i>	19
<i>Marché Villageois et Fête du Bicentenaire</i>	10	<i>Subventions</i>	19
Stands de tirs	10	<i>Conclusion</i>	19
Transports publics	10	<i>Refuges</i>	19
<i>Place de rebroussement « En Converney » - ligne tl No 47</i>	10	VIGNES	19
Divers tl.....	10	<i>Rapport d'activité</i>	19
Lausanne Région (Ex COREL)	10	<i>Remarques sur notre production</i>	19
<i>Rapport d'activités 2003</i>	10	Production de la récolte 2002 (comptes 2003) ..	20
<i>Affaires régionales</i>	11	Production de la récolte 2003	20
La commission "Toxicomanie"	11	Comptes 2003	20
La commission "Formation et Emploi des Jeunes"	11	ÉCOLES - TEMPLES & CULTES - SÉCURITÉ (Protection civile, Police, SDIS)	21
La commission "Petite Enfance"	11	ÉCOLES	21
La commission "Transports"	12	<i>Écoles primaires</i>	21
La Commission "Activités sportives"	12	Personnel enseignant	21
		Effectifs	21
		Activités locales	22
		Service de santé	22
		Service PPLS.....	22
		Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).....	22
		Transports scolaires.....	23

<i>Écoles secondaires</i>	24	Plate-forme	32
Direction	24	ECAFORM (formation).....	32
Effectifs	24	Conclusion	33
Activités particulières	24	Protection civile	33
<i>Office régional d'orientation scolaire et professionnelle de Pully et Lavaux</i>	24	<i>Introduction</i>	33
<i>Ecole de musique de Pully (EMP)</i>	24	Autorités.....	33
TEMPLE ET CULTES	25	Personnel permanent.....	33
<i>Paroisse protestante</i>	25	Formation.....	33
Convention.....	25	Effectifs	33
Temple.....	26	FIR (Formation d'intervention régionale).....	34
Vaisselle liturgique	26	Instruction	34
Conseil de paroisse	26	Exercices	34
Pasteurs	26	Etat actuel des places protégées	35
Animations	26	Alarmes.....	35
Situation financière	26	Entretien et réparation des constructions et abris.....	35
Concerts de Belmont	26	SERVICES INDUSTRIELS - TRAVAUX PUBLICS - ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT – BÂTIMENTS COMMUNAUX - ESPACES VERTS.....	36
<i>Paroisse catholique</i>	27	PRÉAMBULE	36
Eglise Saint-Nicolas de Flüe.....	27	<i>Généralités</i>	36
Convention.....	27	<i>Bureau technique</i>	36
Organisation	27	SERVICES INDUSTRIELS	36
<i>Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne</i>	27	<i>Service de l'électricité</i>	36
SÉCURITÉ.....	27	Service de contrôle	37
<i>Police</i>	27	Facturation S.I.	37
Régionalisation de la police	27	Libéralisation du marché de l'électricité	37
Personnel.....	27	<i>Service des eaux</i>	37
Véhicule.....	27	Fuites	38
Interventions et amendes d'ordre	27	STAP - Station de pompage du chemin de la Mouette.....	38
Circulation.....	28	<i>SIGIP</i>	38
Stationnement.....	28	TRAVAUX PUBLICS	39
Parcomètre collectif	28	<i>Domaine des Bas-Monts</i>	39
Signalisation	29	Travaux.....	39
Signalisation lumineuse	29	<i>STAP-Mouette-Chatruffe</i>	39
Police administrative.....	29	<i>Place du village</i>	39
<i>Cimetières et inhumations</i>	30	<i>Chemin des Ecaravez</i>	39
<i>Taxis</i>	30	<i>Chemin du Courtillet</i>	40
Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)	30	<i>Route de la Louche tronçon inférieur 1^{ère} étape</i>	40
<i>Organisation</i>	30	<i>Ch. de la Mouette</i>	40
État-major	30	<i>Abri bus de l'arrêt du Blessoney</i>	40
Effectifs	30	<i>Place de rebroussement «tl»</i>	40
Recrutement	30	<i>Réseau routier</i>	40
Instruction	31	Entretien des routes.....	40
Interventions	31	Route d'Arnier.....	40
Autres activités du Corps	31	Regards sur collecteurs	40
Chauffeurs	32	Entretien	40
Pompiers de jour.....	32	<i>Cours d'eau / entretien</i>	40
Service technique	32	ASSAINISSEMENT ET ENVIRONNEMENT	41
Service du matériel	32		
Véhicules	32		
Locaux	32		
KESO 2000 (passe).....	32		
<i>Collaboration intercommunale</i>	32		

<i>Voirie</i>	41	<i>Plan de classement des arbres</i>	52
GEDREL SA	41	<i>Commission consultative d'urbanisme</i>	53
<i>Campagne de sensibilisation</i>	41	<i>Commission municipale d'urbanisme</i>	53
<i>Sensibilisation dans les écoles</i>	41	<i>Renouvellement des plans et règlements en</i>	
<i>Déchets ménagers</i>	41	<i>matière de constructions et urbanisme</i>	53
<i>Déchets encombrants</i>	41	OFFICE COMMUNAL DU TRAVAIL	53
<i>Verre</i>	41	<i>Personnel</i>	53
<i>Papier</i>	42	<i>Rapport de l'Office régional de placement de</i>	
<i>Compostière intercommunale "La Coulette"</i> ..	42	<i>Pully (ORP)</i>	53
<i>Statistique</i>	42	<i>Revenu minimum de réinsertion (RMR) et aide</i>	
<i>Total des déchets par habitant</i>	42	<i>sociale vaudoise (ASV)</i>	54
<i>Déchets spéciaux</i>	42	AGENCE COMMUNALE D'ASSURANCES	
ÉPURATION DES EAUX ET		SOCIALES (ACAS)	54
COLLECTEURS	43	<i>Personnel</i>	54
<i>Épuration des eaux – STEP</i>	43	<i>Activité</i>	54
<i>Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)</i> ..	43	<i>Travaux effectués</i>	54
PGEE Intercommunal	44	PRÉVOYANCE ET AIDE SOCIALE	55
BÂTIMENTS	44	<i>Personnel</i>	55
<i>Ancien collège</i>	44	<i>Travaux effectués</i>	55
<i>Auberge, Maison Pasche, Grande Salle</i>	44	<i>Commission sociale</i>	55
<i>Centre administratif communal</i>	44	<i>Régionalisation de l'action sociale (RAS)</i>	55
<i>Conciergerie</i>	44	<i>Accueil de la petite enfance</i>	56
ESPACES VERTS	44	<i>Forum Social régional</i>	57
SOCOSEV	45	ASSOCIATION D'ENTRAIDE FAMILIALE DE	
POLICE DES CONSTRUCTIONS –		PULLY, PAUDEX, BELMONT / CARTONS DU	
URBANISME - OFFICE COMMUNAL DU		COEUR PULLY, PAUDEX, BELMONT	58
TRAVAIL - ŒUVRES SOCIALES	46	<i>Association de l'entraide familiale</i>	58
POLICE DES CONSTRUCTIONS	46	<i>Cartons du cœur Pully, Paudex, Belmont</i>	58
<i>Enquêtes, délivrances de permis, projets</i>	46	NONAGÉNAIRES	58
<i>Facturation pour délivrance des permis</i>	46	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA	
<i>Facturation des taxes d'introduction, lors de</i>		SANTÉ ET LE MAINTIEN À DOMICILE	
<i>l'établissement des permis</i>	47	(APROMAD), COURONNE LAUSANNOISE ..	58
<i>Service technique</i>	47	CONCLUSION	59
<i>Service de contrôle des citernes</i>	47	CONCLUSIONS	60
<i>Surveillance des chantiers (installation et</i>			
<i>échafaudages)</i>	47		
<i>Règlement sur la police des constructions</i>	47		
<i>Extrait des statistiques du logement</i>	48		
<i>Tribunal administratif (TA)</i>	48		
<i>Projets ou constructions en cours</i>	48		
<i>Zone du Bourg</i>	48		
<i>Zone de villas</i>	48		
<i>Plan de quartier "En Arnier"</i>	49		
<i>Autres plans de quartiers légalisés</i>	50		
<i>Antennes de télécommunications</i>	50		
<i>Economies d'énergie</i>	50		
<i>Commission de salubrité</i>	51		
<i>Carte de gestion des zones instables</i>	51		
URBANISME	51		
<i>Plan de quartier Burenos-Malavaux</i>	51		
<i>Plan partiel d'affectation « Coin d'En Haut »</i> ..	52		